

Gex, le 20 mai 2011

11/01/EB/MLS/N°04

COMPTE-RENDU DU 16 MAI 2011

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, BELLAMY, PELLETIER,
Mesdames MARET, DINGEON, MOISAN, PAYAN Adjointes.
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, DANGUY, ROBBEZ,
GAVILLET, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRE, COURT, SCHULLER, MOREL-CASTERAN,
GILLET, ASSENARE, CHAPON, BLANCHARD, CHARRE.

Excusé : Monsieur LEROY.

Pouvoirs : Monsieur GREGGIO donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Monsieur AMIOTTE donne pouvoir à Monsieur GAVILLET,
Madame KAHNERT donne pouvoir à Madame CHARRE.

Secrétaire : Monsieur DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

• **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : « Pages 7 et 11, le vote de Madame KAHNERT, Monsieur AMIOTTE et GAVILLET (procuration), n'est pas précisé. Il s'agissait d'un vote défavorable.

Vous aviez indiqué que le terrain vendu par Monsieur CROCHAT n'était pas suffisant pour l'installation d'une AMAP ».

Monsieur le Maire : « L'acheteur pressenti envisageait d'installer une AMAP, j'ai effectivement indiqué que cette superficie me semblait insuffisante. Il semble qu'au vu des conditions nécessaires, il soit difficile de trouver des terrains satisfaisants ».

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 09 mai 2011))

ORDRE DU JOUR

Elections : tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2012.

- **REMARQUE** :

Monsieur le Maire précise que nous devons tirer au sort 24 personnes sur la liste électorale et que les jurés doivent être âgés de 23 ans au moins, que les personnes ayant plus de 70 ans peuvent être dispensées sur présentation d'un certificat médical.

Présentation du nouveau système de collecte des ordures ménagères par Monsieur CHANEL, Vice-Président de la CCPG.

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) CA 2010 - Commune,
- 2) CA 2010 – ZA,
- 3) CA 2010 – Forêt,
- 4) Compte de gestion 2010 – Commune,
- 5) . Compte de gestion 2010 – ZA,
- 6) Compte de gestion 2010 – Forêt,
- 7) Affectation du résultat du CA 2010 – Commune,
- 8) Affectation du résultat du CA 2010 – ZA,
- 9) Affectation du résultat du CA 2010 – Forêt,
- 10) Décision modificative n°2 – budget commune 2011,
- 11) Décision modificative n°1 – budget ZA 2011,
- 12) Décision modificative n°1 – budget forêt 2011,
- 13) Acquisition parcelle H1 au Sethieu – demande de subvention au Conseil Général et à la CCPG,
- 14) Acquisitions des parcelles AM 27, AM 28 et AW 6 sur le territoire de la commune de Cessy appartenant à Madame TRENBLAND épouse VALLAS et Madame ELEMENT pour la tranche n°2,
- 15) Restructuration et extension du complexe sportif du Turet - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet COSTE architecture et SUDECO ingénierie,
- 16) Cession de l'emprise de Château Gagneur,

- 17) Demande de subvention – livre blanc de la filière forêt-bois de l’Ain – action n°16,
- 18) Convention avec la commune de Versonnex concernant l’accueil de loisirs de Gex,
- 19) Reprise d’une concession au cimetière – columbarium,
- 20) Attribution d’une subvention à l’association Tour Cycliste du Pays de Gex – rectificatif,
- 21) Subvention exceptionnelle à l’Association Twirling Bâton « La Gessienne.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 19 avril 2011 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments-transports du 19 avril 2011 présenté par Monsieur PELLETIER,
- 3) Compte-rendu de la commission finances du 20 avril 2011 présenté par Monsieur PAOLI,
- 4) Compte-rendu de la commission affaires économiques-tourisme du 27 avril 2011 présenté par Madame PAYAN,

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Convention avec l’association Départementale de Protection Civile de l’Ain concernant le défilé du carnaval le 15 mars 2011,
 - ✓ Abonnement d’enregistrements pour accueil téléphonique avec la Société ATS STUDIOS,
 - ✓ Placement de fonds provenant de la vente de Pré Journans et de Pré Bataillard,
 - ✓ Contrat entre la ville de Gex et la Société COOP SECURITY pour les services de sécurité des manifestations municipales 2011,
 - ✓ Convention avec l’association Départementale de Protection Civile de l’Ain concernant la fête de la musique le 21 juin 2011 à l’espace Perdtemps,
 - ✓ Convention avec l’association Départementale de Protection Civile de l’Ain concernant le concert du 26 mars 2011 à l’espace Perdtemps,
 - ✓ Convention avec l’association Départementale de Protection Civile de l’Ain concernant le concert du 20 mai 2011 à l’espace Perdtemps,
 - ✓ Maîtrise d’œuvre pour la mise en valeur de la place de l’Appétit,
 - ✓ Contrat de cession concernant le spectacle musical « L’Histoire du capitaine Braveheart » le 02 avril 2011 au carré des arts,

- ✓ Contrat d'assistance téléphonique pour le logiciel de billetterie,
- ✓ Affaire LABASSE/MARTIN – audience correctionnelle du 06 avril 2011,
- ✓ Diagnostic et plan d'accessibilité des ERP et de la voirie des espaces publics aux personnes en situation de handicap,
- ✓ Travaux de taille, d'élagage et d'abattage d'arbres,
- ✓ Tarifs du camping – saison 2011,
- ✓ Prémption terrains Crochat,
- ✓ Contrat de services avec la Société DECALOG,
- ✓ Aménagement d'un carrefour rue du Creux du Loup,
- ✓ Convention avec l'entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association « Il était une fois une marionnette » pour les prestations du 14 mai 2010 au Carré des Arts.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement était en prévision de 10.758.956,06 € dont 4.978.929,75 € reportés de 2009 sur 2010, seulement 4.966.026,75 € ont été réalisés soit 46,16 %. Ce pourcentage de réalisation est extrêmement faible, il est cependant supérieur à 2009 : 34,31 %, il demeure inférieur à celui des exercices précédents, notamment 2008 : 73,16 % et 2007 : 72,43%.

Les dépenses prévues comportaient 2.000.350,88 € pour la halle des sports et 1.716.921,91 € pour la route de Lyon qui constituent les 2 projets du mandat et représentaient 34,55 % des dépenses d'équipement prévues (3.717.272,79€), 1.180.437,68 € ont été réglés pour la route de Lyon (68,75 %) et 325.798,88 € pour la halle des sports (16,29 %). L'inscription de ces 2 programmes, notamment du second, explique le très faible pourcentage de réalisation. Outre ces montants vous constaterez, dans les documents joints, que des restes à réaliser importants concernent l'acquisition des terrains du centre de secours, la rue de Genève, la place de la Fontaine, la rue du Creux du Loup, l'acquisition du terrain de Monsieur Crochat, l'étude place du Jura, le contrat rivière, l'église, l'étude d'accessibilité.

Il convient de souligner que le pourcentage de réalisation est affecté même si ce n'est que marginal par le fait que le Trésor Public cesse de prendre en compte les dépenses d'investissement au 12 décembre. Or, beaucoup d'entreprises adressent leur facturation en fin de mois. A titre d'exemple : 245.000,00 €, de factures reçues fin décembre, ont été réglés début janvier pour la route de Lyon.

Nous atteindrons l'objectif que nous nous étions fixés en signant la convention avec l'Etat (versement anticipé FCTVA), à savoir réaliser : 4.610.000,00 € de dépenses d'équipement. Compte de la nouvelle assiette incluant les dépenses engagées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- | | |
|---|----------------|
| • Emprunt : | 2.600.240,00 € |
| • Subventions et participations : | 319.460,94 € |
| • Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : | 410.017,00 € |
| • Fonds dégagés de la section de fonctionnement : | 1.636.308,81 € |

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

En 2010 le résultat de l'exercice est excédentaire : 226.953,38 €, le déficit de clôture de la section est donc ramené à 1.760.356,12€ (1.987.309,50 € en 2009).

Ce déficit sera couvert largement par l'excédent dégagé de la section fonctionnement qui s'élève à 4.471.846,57 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de 4.471.846,57 € est constitué par le résultat antérieur excédentaire de 1.341.479,63 € et le résultat de l'exercice 2010 : 3.130.366,94 €.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des dépenses réelles s'élève à 0,5 % par rapport à 2009.

Les charges générales augmentent de 3,50 %.

Les charges de personnel augmentent de 1,69 %.

Les autres charges augmentent de 0,9 %.

Les frais financiers sont en baisse (-27,59 %). Le choix du taux révisable demeure une opération positive sur la durée car, même au plus haut, les taux indexés ont à peine dépassé les taux fixes les plus bas qui nous ont été proposés lors des consultations. En 2009, aucun emprunt n'a été réalisé compte tenu des remboursements en capital la charge de la dette diminuée.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2009 étaient en baisse importante (-24,08 %), du fait du versement du 39^{ème} versement CFG en 2008, (en rattachant le 39^{ème} versement à 2009), les recettes étaient alors en progression de 13,33 %. Grâce à :

- | | |
|------------------|----------------|
| ➤ La CFG : | + 418.114,40 € |
| ➤ La fiscalité : | + 689.552,00 € |

L'augmentation des taux en 2009 a apporté 382.499,00 €

L'évolution des bases 2008 à 2009 :	307.053,00 €
Les services (cantine garderie CLSH) :	+ 128.798,00 €

En 2010 les recettes de fonctionnement réelles progressent de 8,32% :

➤ Contribution ménage	+ 392.084,00 €
➤ Droit de mutation	+ 202.172,00 €
➤ CFG	+ 100.153,10 €
➤ Produit service	+ 51.000,00 €
➤ Cession d'immobilisation pour	394.000,00 €

Par contre les dotations de l'Etat stagnent et les remboursements de charges diminuent.

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat de la section en 2009 était de 3.328.789,13 € dont 1.987.309,50 € ont été affectés en investissement pour couvrir le déficit constaté. Le solde étant reporté en excédent antérieur de fonctionnement pour 1.341.479,63 €.

Le résultat 2010 de l'exercice est de 3.130.366,94 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de 4.471.846,57 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.105.330,87 €
DEPENSES :	5.878.377,49 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	226.953,38 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	- 1.987.309,50 €
Déficit de clôture de l'exercice :	- 1.760.356,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	11.773.676,87 €
DEPENSES :	8.643.309,93 €
Résultat de l'exercice :	3.130.366,94 €
Excédent antérieur reporté:	1.341.479,63 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.471.846,57 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 7.403.149,04 €, en recettes à 7.261.610,50 €, soit un déficit de 141.538,54 €.

• **REMARQUES :**

Monsieur le Maire : « Je regrette beaucoup que nous n'ayons pas le document que nous avons antérieurement, celui-ci nous permettait d'avoir immédiatement sur la page de droite les explications sur les évolutions des comptes.

Cette présentation nécessitait un gros travail ».

Monsieur GAVILLET : « Le taux de réalisation est faible, ceci est préoccupant surtout si les frais financiers sont engagés. Les dépenses d'énergie représentent + de 50 % du compte 60, augmentation de 12 % par rapport à 2009, d'où la nécessité de prévoir rapidement des investissements ».

Monsieur le Maire : « Nous avons souligné le faible pourcentage de réalisation du à des retards dans la mise en œuvre des travaux. Les emprunts ne sont réalisés que si nécessaires.

Pour les dépenses d'énergie, un diagnostic est en cours, il donnera lieu à des décisions.

Monsieur GAVILLET demande les raisons des évolutions de certains articles : au 172125 250.000 € en commission des finances, il n'y a que 205.000 €.

Monsieur le Maire : « A vérifier, mais en commission des finances il a bien été proposé d'inscrire 205.000 €, voir compte-rendu de la commission joint (la demande des services portait bien sur 205.000 €) ».

Monsieur GAVILLET : « Pour le PLU, combien d'exemplaires seront tirés ? »

Monsieur le Maire : « 6200 exemplaires, une partie sera distribuée avec le bulletin municipal, le reste sera utilisé pour les demandes ponctuelles ».

Monsieur GAVILLET : « Pour la salle l'expo, il serait bien d'avoir des chaises et un écran ».

Monsieur le Maire : « Vous faites référence à l'affluence pour la réunion AMAP. Pour ma part, je pensais qu'il y avait plus de chaises disponibles sur place. Concernant l'écran, il y a un rétro-projecteur en mairie qui peut être mis à disposition ».

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU l'état des restes à réaliser,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Président,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2010.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2010 qui leur a été présenté, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.105.330,87 €
DEPENSES :	5.878.377,49 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	226.953,38 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	- 1.987.309,50 €
Déficit de clôture de l'exercice :	- 1.760.356,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	11.773.676,87 €
DEPENSES :	8.643.309,93 €
Résultat de l'exercice :	3.130.366,94 €
Excédent antérieur reporté:	1.341.479,63 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.471.846,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2010.

Mesdames KAHNERT (procuration), CHARRE, Messieurs GAVILLET, AMIOTTE (procuration) et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire. Il convient, cependant, de noter qu'il reste à encaisser la vente des deux ateliers du bâtiment.

Les résultats 2009 ont été repris au budget primitif le 17 mars 2011. Il vous a alors été indiqué que sans cette reprise il était impossible de voter la section de fonctionnement en équilibre, les seules recettes étant celles provenant des locations des bâtiments dont la vente est engagée.

Il convient de souligner qu'en 2010, lors de la reprise des résultats 2009, excédentaire en fonctionnement de 61.239,58 € et déficitaire en investissement de 75.976,74 €, le déficit global étant couvert par les restes à réaliser engagés en recettes provenant de la vente de 2 parcelles ; la somme inscrite au virement à la section d'investissement (023), en dépense de fonctionnement, était de 63.239,58 € (2.000,00 € du budget primitif + 61.239,58 € correspondant au résultat constaté de la section fonctionnement).

Or, nous n'avions inscrit que 2.000,00 € en recettes d'investissement, compte 021. Cette erreur n'a été relevée que le 04 février 2011, alors qu'il n'était plus possible d'intervenir sur le budget 2010 par une décision modificative. Il a donc été convenu avec Monsieur le Receveur que cette erreur serait mentionnée lors de la constatation des résultats 2010, dans la délibération portant sur le compte de gestion et le compte administratif.

Cette erreur n'est pas pénalisante d'un point de vue financier, la régularisation augmente les sommes disponibles.

◆ **DELIBERATION**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ZA

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2010 - ZA.

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été commise, par les services municipaux, lors de la reprise des résultats de l'exercice 2009 (résultat investissement -75.976,94 € au lieu de 75.977,04 €) et omission d'inscription en recettes d'investissement au compte 021 du montant de 61.239,58 € inscrit en dépenses de fonctionnement au compte 023, que cette erreur n'a été relevée que le 04 février 2011 lors du contrôle de cohérence des comptes du trésor public et de la commune alors que la date maximale pour modifier le budget 2010 était dépassée,

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2010 – ZA qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 118.000,00 € en recettes d'investissement et à 13.608,95 € en recettes de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	82.092,15 €
Dépenses de l'exercice :	110.285,27 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	- 28.193,12 €
Résultat antérieur déficitaire :	- 75.976,94 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	-104.170,06 €

Il est précisé que les reports 2010 sur 2011 s'élèvent à 118.000,00 € en recettes, les dépenses à 13.608,95 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	100.836,75 €
Dépenses de l'exercice :	98.407,91 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	2.428,84 €
Résultat antérieur excédentaire :	61.239,58 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	63.668,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de l'erreur concernant la reprise des résultats 2009 et le virement de la section fonctionnement (021)
- **APPROUVE** le compte administratif ZA de l'exercice 2010.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	108.376,33 €
Dépenses de l'exercice :	22.234,16 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	86.142,17 €
Résultat antérieur déficitaire :	- 77.867,21 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	8.274,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	261.793,58 €
Dépenses de l'exercice :	167.444,33 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	94.349,25 €
Résultat antérieur excédentaire :	214.891,64 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	309.240,89 €

◆ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 20 avril 2011,

VU les restes à réaliser,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2010 - Forêt.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 13.700,00 € en dépenses d'investissement.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2010 – Forêt qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	108.376,33 €
Dépenses de l'exercice :	22.234,16 €
Résultat de l'exercice excédentaire : 86.142,17 €	
Résultat antérieur déficitaire :	- 77.867,21 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	8.274,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	261.793,58 €
Dépenses de l'exercice :	167.444,33 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	94.349,25 €
Résultat antérieur excédentaire :	214.891,64 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	309.240,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif forêt de l'exercice 2010.

IV. COMPTE DE GESTION 2010 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.105.330,87 €
DEPENSES :	5.878.377,49 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	226.953,38 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	- 1.987.309,50 €
Déficit de clôture de l'exercice :	- 1.760.356,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	11.773.676,87 €
DEPENSES :	8.643.309,93 €
Résultat de l'exercice :	3.130.366,94 €
Excédent antérieur reporté:	1.341.479,63 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.471.846,57 €

◆ DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 mai 2011 approuvant le compte administratif 2010,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion.

V. COMPTE DE GESTION 2010 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

Il convient de souligner qu'en 2010, lors de la reprise des résultats 2009, excédentaire en fonctionnement de 61.239,58 € et déficitaire en investissement de 75.976,74 €, le déficit global étant couvert par les restes à réaliser engagés en recettes provenant de la vente de 2 parcelles ; la somme inscrite au virement à la section d'investissement (023), en dépense de fonctionnement, était de 63.239,58 € (2.000,00 € du budget primitif + 61.239,58 € correspondant au résultat constaté de la section fonctionnement). Or, nous n'avons inscrit que 2.000,00 € en recettes d'investissement, compte 021. Cette erreur n'a été relevée que le 04 février 2011, alors qu'il n'était plus possible d'intervenir sur le budget 2010 par une décision modificative. Il a donc été convenu avec Monsieur le Receveur que cette erreur serait mentionnée lors de la constatation des résultats 2010, dans la délibération portant sur le compte de gestion et le compte administratif. Cette erreur n'est pas pénalisante d'un point de vue financier, la régularisation augmente les sommes disponibles.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	82.092,15 €
Dépenses de l'exercice :	110.285,27 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	- 28.193,12 €
Résultat antérieur déficitaire :	- 75.976,94 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	-104.170,06 €

Il est précisé que les reports 2010 sur 2011 s'élèvent à 118.000,00 € en recettes, les dépenses à 13.608,95 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	100.836,75 €
Dépenses de l'exercice :	98.407,91 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	2.428,84 €
Résultat antérieur excédentaire :	61.239,58 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	63.668,42 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

◆ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2010 - ZA

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 mai 2011 approuvant le compte administratif 2010,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 20 avril 2011

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Il précise qu'une erreur a été commise, par les services municipaux, lors de la reprise des résultats de l'exercice 2009 (résultat investissement -75.976,94 € au lieu de 75.977,04 €) et omission d'inscription en recettes d'investissement au compte 021 du montant de 61.239,58 € inscrit en dépenses de fonctionnement au compte 023, que cette erreur n'a été relevée que le 04 février 2011 lors du contrôle de cohérence des comptes du trésor public et de la commune alors que la date maximale pour modifier le budget 2010 était dépassée,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2010.

VI. COMPTE DE GESTION 2010 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	108.376,33 €
Dépenses de l'exercice :	22.234,16 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	86.142,17 €
Résultat antérieur déficitaire :	- 77.867,21 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	8.274,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	261.793,58 €
Dépenses de l'exercice :	167.444,33 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	94.349,25 €
Résultat antérieur excédentaire :	214.891,64 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	309.240,89 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

◆ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2010 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 mai 2011 approuvant le compte administratif 2010,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 20 avril 2011,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2010.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Au terme de la présentation du CA 2010 de la commune, nous venons de constater que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.105.330,87 €
DEPENSES :	5.878.377,49 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	226.953,38 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	- 1.987.309,50 €
Déficit de clôture de l'exercice :	- 1.760.356,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	11.773.676,87 €
DEPENSES :	8.643.309,93 €
Résultat de l'exercice :	3.130.366,94 €
Excédent antérieur reporté:	1.341.479,63 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4.471.846,57 €

Cet excédent doit combler le déficit constaté en investissement de 1.760.356,12 €.

Les reports de 2010 sur 2011 font apparaître un déficit de recettes de 141.538,54 €.

Il vous est proposé d'affecter 1.901.894,66 € afin de couvrir le déficit d'investissement constaté.

Le solde du résultat de fonctionnement : 2.659.951,91 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

◆ DÉLIBÉRATION***AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE***

VU le CA 2010,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement constaté au CA 2010 et les restes à réaliser 2010 reportés sur 2011, 7 403 149,04 en dépenses et 7.261.610,50 € en recettes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter en partie ce résultat 1.901.894,66 € au compte 1068 du budget 2011.

Le solde : 2.659.951,91 € étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 1.901.894,66 € au compte 1068 du budget 2011, le solde du résultat étant reporté en section de fonctionnement au compte 002.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	82.092,15 €
Dépenses de l'exercice :	110.285,27 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	- 28.193,12 €
Résultat antérieur déficitaire :	- 75.976,94 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	-104.170,06 €

Il est précisé que les reports 2010 sur 2011 s'élèvent à 118.000,00 € en recettes, les dépenses à 13.608,95 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	100.836,75 €
Dépenses de l'exercice :	98.407,91 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	2.428,84 €
Résultat antérieur excédentaire :	61.239,58 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	63.668,42 €

Le résultat de la section investissement est déficitaire -104.170,06 €, mais les reports de 2010 sur 2011 sont excédentaires 118.000,00 € provenant de la vente du bâtiment Autocentre Technique et 13.605,98 € en dépenses engagées pour la signalisation.

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section fonctionnement en investissement.

L'excédent de fonctionnement : 63.668,42 € étant reporté en recettes de fonctionnement du budget 2011.

Cette somme est inscrite en DM en section de fonctionnement recettes.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ZA

VU le CA 2010,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

CONSIDERANT le résultat de la section fonctionnement en 2010,

CONSIDERANT que les reports de 2010 sur 2011 s'élèvent à 118.000,00 € en recettes et à 13.605,98 € en dépenses.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire le résultat constaté en fonctionnement au compte 002, excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	108.376,33 €
Dépenses de l'exercice :	22.234,16 €
Résultat de l'exercice excédentaire : 86.142,17 €	
Résultat antérieur déficitaire :	- 77.867,21 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	8.274,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	261.793,58 €
Dépenses de l'exercice :	167.444,33 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	94.349,25 €
Résultat antérieur excédentaire :	214.891,64 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	309.240,89 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter le résultat constaté en fonctionnement, en report antérieur de la section de fonctionnement.

◆ **DÉLIBÉRATION**

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le CA 2010,

VU le compte rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

CONSIDERANT la situation financière du budget forêt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2009 en section fonctionnement pour 309.240,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2010 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

X. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2011

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses nouvelles proposées s'élèvent à 3.749.620,14 €, dont :

- 1.760.356,12 € correspondent au déficit d'investissement constaté en 2010.
- 50.000,00 € sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, une somme identique est inscrite en recettes.

- 100.000,00 € : inscription de la TLE de 2010, que de fait, la commune n'a pas perçue. Les services fiscaux ayant fait la compensation entre cette recette et le reversement aux divers propriétaires n'ayant pas exercé le droit à construire qu'ils avaient obtenu. Une recette du même montant est prévue au compte 10223.
- 28.927,88 € au compte 456 et 155.645,49 € au compte 458 pour solder les différentes opérations sous mandat pour le collège. Il y a également des inscriptions pour régularisation en recettes au 458 126895,63 ; le débit pour la commune s'élève à 57.677,74 €.
- 31.740,65 € à l'opération 508001 correspondant à l'installation de réseau doivent être inscrits au 20415, ces travaux de réseaux ne donnant pas lieu à récupération de TVA car mis à disposition d'un tiers. Une recette du même montant est inscrite en recettes
- 1.622.950,00 € constituent des dépenses d'équipement nouvelles.

Les dépenses d'équipement sont :

Opération 100012 – Numérisation cinéma

Aménagement du local cinéma pour accueil numérique et Vidéo 3D : 15.000,00 €

Opération 172097 – Parking derrière la MJC

Plantation supplémentaire et allée parking MJC : 20.000,00 €

Opération 172114 - Carrefour rue du Creux du Loup 15.000,00 €

Opération 172119 - Place de l'Appétit 470.000,00 €

Opération 172125 - Rue du Creux du Loup 205.000,00 €

Opération 172126 - Rue des usiniers 287.600,00 €

Opération 172132 - Etude place du Jura

Levée topographique pour simulation 3D : 10.000,00 €

Opération 172139 - Matériel voirie

Aspirateur de voirie : 15.000,00 €

Opération 172145 - Impasse de Florimont

Ecoulement des eaux : 79.500,00 €

Opération 17214 avenue de la gare

Reprise des fosses des arbres : 20 000,00 €

Opération 172147 - Chemin piétonnier

Sur ligne SNCF entre Cessy et Jeanne d'Arc : 29.000,00 €

Opération 172148 - Carrefour tourne à gauche av. des Alpes 295.000,00 €

Opération 173001 - Contrat rivière 1ère tr.

Pour terminer l'Oudar : 50.000,00 €

Opération 190000 - PLU

Tirage dossier pour diffusion : 15.000,00 €

Opération 221009 - Ecole Parozet

Sol souple : 4.300,00 €

Reprise toiture : 20.600,00 €

Porte secours salle informatique : 3.500,00 €

Opération 4581007 - Collège

Délibération du 11/4/2010 : 48.000,00 €

Opération 504005 - Salle l'Expo

Installation d'une sono : 3.750,00 €

Opération 70 000 - Clos des Abeilles

Aménagement ludothèque et aide aux devoirs : 14.000,00 €

Opération 172135 - Place Gambetta

Moulage pour blason : 2.700,00 €

Sont également inscrits à ce budget pour mémoire, les restes à réaliser N-1 pour 7.403.149,04 €.

Le budget 2010 s'élèvera donc, après cette décision modificative à :

- budget primitif : 5.201.600,00 €

- décision modificative n°1 : 940.000,00 €

- restes à réaliser N-1 : 7.403.149,04 €

- décision modificative n°2 : 3.749.620,14 €

Total : 17.294.369,18 €

Les recettes d'investissement en contre partie sont constituées par :

- Un prélèvement sur la section de fonctionnement : 2.876.273,33 €, 2.841.273,33 € (virement), + 35.000,00 € (amortissement).

- L'inscription de 1.901.894,66 € pour couvrir le résultat déficitaire de la section investissement en 2010, provenant du résultat de fonctionnement 2010 (voir CA).
- L'inscription de 187.000,00 € supplémentaires (cession SEMCODA).
- 50.000,00 € opération d'ordre à l'intérieur de la section.
- 48.000,00 € opération mandat collège 2010.
- De subventions diverses : 46.029,00 €.
- 112 000,00 € TLE (explication ci-dessus).
- 31.740,65 € et 126.895,63 € (voir plus haut en recettes).

Le montant des emprunts est réduit de 1.488.374,59 €.

- budget primitif :	5.201.600,00 €
- décision modificative n°1 :	940.000,00 €
- restes à réaliser N-1 :	7.261.610,50 €
- décision modificative n°2 :	3.891.158,68 €

Total : 17.294.369,18 €

SECTION FONCTIONNEMENT

La décision modificative porte sur 2.876.273,33 € dont 2.841.273,33 € en dépenses au titre du virement en investissement + 35.000,00 € d'amortissement.

Le montant des dépenses réelles ajoutées s'élève à 0 €.

En recettes, est repris, pour 2.569.951,91 €, le solde du résultat antérieur non affecté en investissement.

Les recettes supplémentaires sont constituées principalement par :

- les produits des impôts (Tascom) :	+ 75.364,00 €
- le reversement des budgets annexes :	+ 147.618,42 €
- les ajouts DGF en fonction des sommes notifiées :	+ 83.339,00 €

Le budget s'équilibre à :

- budget primitif :	11.476.600,00 €
- décision modificative n°1 :	839.960,00 €
- décision modificative n° 2 :	2.876.273,33 €

Total : 15.192.833,33 €

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2011

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2011,

VU le CA 2010,

VU les reports 2010 annexés au CA 2010,

VU la délibération du 16 mai 2011 portant affectation du résultat 2010,

VU le compte rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget communal de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

◆ **OPERATIONS NON AFFECTEES** ◆

	REPORT	DM
Déficit investissement reporté		
Article 001 Fonction 01		1.760.356,12 €

◆ **CHAPITRE 041 – OPERATION PATRIMONIALE** ◆

Article 2112 – Fonction 01		10.000,00 €
Article 2313 – Fonction 01		35.000,00 €
Article 2315 – Fonction 01		35.000,00 €

◆ **CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS** ◆

Article 10223 – Fonction 01		100.000,00 €
-----------------------------	--	--------------

◆ **CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES** ◆

Article 16449 – Fonction 01	2.650.910,00 €	
-----------------------------	----------------	--

◆ **CHAPITRE 456 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT** ◆

Article 45621 – Fonction 22		28.927,88 €
-----------------------------	--	-------------

◆ **PROGRAMME 4581004 – COLLEGE 2008 FAÇADES ET PREAU** ◆

Article 4581004 – Fonction 22		51.787,54 €
-------------------------------	--	-------------

◆ **PROGRAMME 100012 – NUMERISATION CINEMA 2011** ◆

Article 2183 – fonction 314		9.000,00 €
Article 2314 – fonction 314		6.000,00 €
◆ PROGRAMME 11300 – ACQUISITION DE TERRAINS CS ◆		
Article 2111 – fonction 113	309.207,76 €	
◆ PROGRAMME 172054 – CREUX DU LOUP-ECOUTOURS ◆		
Article 2315 – fonction 820	118.662,60 €	
Article 2318 – fonction 820	14.531,40 €	
◆ PROGRAMME 172062 – CARREFOUR RUES ROGELAND-PARIS ◆		
Article 2315 – fonction 822	1.531,60 €	
Article 2318 – fonction 820	8.955,65 €	
◆ PROGRAMME 172071 – GIRATOIRE CHEMIN BELLE FERME ◆		
Article 2315 – fonction 822	5.719,90 €	
◆ PROGRAMME 172076 – RUES DE GENEVE ET REVERCHON ◆		
Article 2315 – fonction 822	281.258,17 €	
◆ PROGRAMME 172081 – RUE DE LA FOLATIERE ◆		
Article 2315 – fonction 820	13.752,09 €	
◆ PROGRAMME 172086 – RUE DE LYON A PRE BAILLY ◆		
Article 2315 – fonction 822	77.287,48 €	
◆ PROGRAMME 172093 – PARKING DERRIERE LA MJC ◆		
Article 2315 – fonction 822	2.010,35 €	20.000,00 €
◆ PROGRAMME 172097 – PLACE DE LA FONTAINE ◆		
Article 2315 – fonction 820	339.703,00 €	
◆ PROGRAMME 172100 – PROMENADE DU JOURNANS ◆		
Article 2111 – fonction 820	57.092,08 €	
◆ PROGRAMME 172113 – MATERIEL VOIRIE 2010 ◆		
Article 2184 – fonction 025	2.343,75 €	
Article 2188 – fonction 820	8.190,21 €	
◆ PROGRAMME 172114 – CARREFOUR CREUX DU LOUP ◆		
Article 2315 – fonction 820	200.029,63 €	15.000,00 €
◆ PROGRAMME 172115 – 2^{ème} TRANCHE RUE LYON (Rond-point Vertes) ◆		
Article 2315 – fonction 820	358.847,23 €	

◆ **PROGRAMME 172116 – FEUX MISES AUX NORMES** ◆

Article 2152 – fonction 820 9.061,40 €

◆ **PROGRAMME 172119 – PLACE DE L'APPETIT** ◆

Article 2315 – fonction 820 45.285,82 € 470.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172125 – RUE DU CREUX DU LOUP** ◆

Article 2315 – fonction 820 126.313,09 € 205.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172126 – RUE DES USINIERS** ◆

Article 2315 – fonction 820 113.630,00 € 287.600,00 €

◆ **PROGRAMME 172127 – RUE DU CHATEAU** ◆

Article 2315 – fonction 820 4.714,00 €

◆ **PROGRAMME 172132 – ETUDE PLACE DU JURA** ◆

Article 2031 – fonction 820 135.000,00 €

Article 2033 – fonction 820 10.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172133 – FONTAINE RUE DES USINIERS** ◆

Article 2315 – fonction 820 10.237,76 €

◆ **PROGRAMME 172134 – ILLUMINATION NOËL 2010** ◆

Article 21578 – fonction 820 8.925,89 €

◆ **PROGRAMME 172135 – PLACE GAMBETTA** ◆

Article 2315 – fonction 820 7.300,00 € 2.700,00 €

◆ **PROGRAMME 172139 – INSTALLATIONS TECHNIQUES** ◆

Article 2188 – fonction 823 15.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172145 – IMPASSE DE FLORIMONT** ◆

Article 2315 – fonction 820 79.500,00 €

◆ **PROGRAMME 172146 – AVENUE DE LA GARE** ◆

Article 2315 – fonction 820 20.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172147 – CHEMIN PIETONNIER VOIE FERREE** ◆

Article 2315 – fonction 820 29.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172148 – CARREFOUR AVENUE DES ALPES** ◆

Article 2315 – fonction 820 295.000,00 €

◆ **PROGRAMME 173001 – CONTRAT RIVIERE 1^{ère} TRANCHE 2005** ◆

Article 2315 – fonction 831 93.765,21 € 50.000,00 €

◆ **PROGRAMME 180014 – GARDERIE PERISCOLAIRE** ◆

Article 2313 – fonction 255 1.789,21 €

◆ **PROGRAMME 180017 – MOBILIER TRAVAUX 2010** ◆

Article 2184 – fonction 211 5.834,80 €

Article 2184 – fonction 212 1.038,46 €

◆ **PROGRAMME 184033 – MATERIEL TRAVAUX MAIRIE 2010** ◆

Article 2183 – fonction 020 2.948,14 €

Article 2315 – fonction 020 2.833,32 €

◆ **PROGRAMME 184034 – TRAVAUX SALLE DES FETES 2010** ◆

Article 2315 – fonction 025 1.711,46 €

◆ **PROGRAMME 184035 – ANNEXE MAIRIE TERREAUX** ◆

Article 2315 – fonction 020 4.042,80 €

◆ **PROGRAMME 188000 – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE ET ENERGIE** ◆

Article 2031 – fonction 01 44.999,16 €

◆ **PROGRAMME 189013 – EXTENSION ECOLE** ◆

Article 2184 – fonction 421 5.221,69 €

Article 2313 – fonction 421 13.637,44 €

Article 2315 – fonction 421 9.090,07 €

◆ **PROGRAMME 189014 – MOBILIER TRAVAUX 2010** ◆

Article 2184 – fonction 212 1.770,10 €

◆ **PROGRAMME 190000 – REVISION PLU** ◆

Article 202 – fonction 820 2.342,53 €

Article 2031 – fonction 820 12.112,89 €

Article 2033 – fonction 820 15.000,00 €

◆ **PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS** ◆

Article 2315 – fonction 411 1.674.552,00 €

◆ **PROGRAMME 209012 – MJC REFECTION POTERIE** ◆

Article 2313 – fonction 33 14.504,86 €

◆ **PROGRAMME 216007 – REFECTION LOGEMENT RECEVEUR** ◆

Article 2315 – fonction 71 7.188,57 €

◆ **PROGRAMME 221018 – MOBILIER TRAVAUX 2010** ◆

Article 2184 – fonction 211 547,76 €

Article 2184 – fonction 212 1.815,16 €

◆ **PROGRAMME 221019 – MOBILIER TRAVAUX 2011 PAROZET** ◆

Article 2313 – fonction 212 28.400,00 €

◆ **PROGRAMME 222004 – EGLISE TRAVAUX 2008** ◆

Article 2315 – fonction 324 454.689,62 €

◆ **PROGRAMME 245002 – CONDUITE ALIMENTATION FONTAINE** ◆

Article 2315 – fonction 324 86.760,80 €

◆ **PROGRAMME 275007 – TRAVAUX REMISE 2009 ET ETUDE** ◆

Article 2315 – fonction 322 810,41 €

◆ **PROGRAMME 276003 – ETANCHEITE FAçADE** ◆

Article 2313 – fonction 022 7.537,10 €

◆ **PROGRAMME 4581001 – COLLEGE 06** ◆

Article 4581001 - fonction 22 35.000,00 €

◆ **PROGRAMME 4581005 – MANDAT COLLEGE 2009** ◆

Article 4581005 - fonction 22 68.857,95 €

◆ **PROGRAMME 4581007 – MANDAT COLLEGE 2011** ◆

Article 4581007 - fonction 22 48.000,00 €

◆ **PROGRAMME 503005 – CONSTRUCTION CTM** ◆

Article 2315 – fonction 020 40.267,42 €

◆ **PROGRAMME 504011 – SONORISATION SALLE EXPO** ◆

Article 2184 – fonction 025 3.750,00 €

◆ **PROGRAMME 508001 – RESEAU COL FAUCILLE SOUS-TERRAIN** ◆

Article 20415 – fonction 820 31.740,65 €

◆ **PROGRAMME 512002 – STATION PASSEPORT** ◆

Article 2315 – fonction 110 837,20 €

◆ **PROGRAMME 700001 – MOBILIER CLOS DES ABEILLES** ◆

Article 2314 – fonction 025		14.000,00 €
-----------------------------	--	-------------

RECETTES :

REPORT

DM

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 021 – fonction 01		2.841.273,33 €
---------------------------	--	----------------

◆ CHAPITRE 024 – PRODUITS CESSION IMMOBILISATIONS ◆

Article 024 – fonction 01	175.000,00 €	187.000,00 €
---------------------------	--------------	--------------

◆ CHAPITRE 040 – OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION ◆

Article 28031 – fonction 01		13.000,00 €
-----------------------------	--	-------------

Article 28033 – fonction 01		2.000,00 €
-----------------------------	--	------------

Article 280415 – fonction 01		15.000,00 €
------------------------------	--	-------------

Article 28042 – fonction 01		5.000,00 €
-----------------------------	--	------------

◆ CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES ◆

Article 1021 – fonction 01		10.000,00 €
----------------------------	--	-------------

Article 2033 – fonction 01		70.000,00 €
----------------------------	--	-------------

◆ CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS ◆

Article 10223 – fonction 01		112.000,00 €
-----------------------------	--	--------------

Article 1068 – fonction 01		1.901.894,66 €
----------------------------	--	----------------

◆ CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ◆

Article 16449 – fonction 01	2.650.910,00 €	
-----------------------------	----------------	--

◆ PROGRAMME 4582004 – COLLEGE 08 FAÇADES ET PREAU ◆

Article 4582004 – fonction 22		48.280,21 €
-------------------------------	--	-------------

◆ PROGRAMME 172054 – CREUX DU LOUP ECONTOURS ◆

Article 1342 – fonction 820		11.429,00 €
-----------------------------	--	-------------

◆ PROGRAMME 172076 – RUES GENEVE ET REVERCHON ◆

Article 1321 – fonction 820	7.000,00 €	
-----------------------------	------------	--

Article 1342 – fonction 820		34.600,00 €
-----------------------------	--	-------------

Article 1641 – fonction 01	365.371,00 €	-365.371,00 €
----------------------------	--------------	---------------

◆ PROGRAMME 172086 – RUE DE LYON PLACE PONT A PRE BAILLY ◆

Article 1341 – fonction 822	50.000,00 €	
-----------------------------	-------------	--

Article 1641 – fonction 01	588.000,00 €	-588.000,00 €
----------------------------	--------------	---------------

◆ PROGRAMME 172097 – PLACE DE LA FONTAINE ◆

Article 1641 – fonction 01	160.000,00 €	-160.000,00 €
◆ PROGRAMME 172100 – PROMENADE DU JOURNANS ◆		
Article 16441 – fonction 01	78.398,00 €	
◆ PROGRAMME 172114 – GIRATOIRE CREUX DU LOUP ◆		
Article 16441 – fonction 01	200.500,00 €	
◆ PROGRAMME 172115 – 2^{ème} TRANCHE RUE LYON (PONT-ABEILLES) ◆		
Article 16441 – fonction 01	335.000,00 €	
◆ PROGRAMME 172117 – ARRÊT BUS ◆		
Article 1641 – fonction 01	99.320,50 €	-99.320,50 €
◆ PROGRAMME 172125 – RUE DU CREUX DU LOUP ◆		
Article 16441 – fonction 01	95.000,00 €	
◆ PROGRAMME 172126 – RUE DES USINIERS ◆		
Article 16441 – fonction 01	80.664,00 €	
◆ PROGRAMME 172128 – ACQUISITION TERRAINS DIVERS 2010 ◆		
Article 16441 – fonction 01	200.000,00 €	-200.000,00 €
◆ PROGRAMME 180014 – GARDERIE PERISCOLAIRE ◆		
Article 1383 – fonction 211	15.245,00 €	
◆ PROGRAMME 189013 – EXTENSION ECOLE ◆		
Article 1383 – fonction 212	68.602,00 €	
Article 16441 – fonction 01	400.000,00 €	
◆ PROGRAMME 190000 – REVISION PLU ◆		
Article 1383 – fonction 820	4.600,00 €	
◆ PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS ◆		
Article 1641 – fonction 01	338.652,00 €	-75.983,09 €
Article 16441 – fonction 01	1.311.348,00 €	
◆ PROGRAMME 275007 – TRAVAUX REMISE 2009 ET ETUDE ◆		
Article 1388 – fonction 324	10.000,00 €	
◆ PROGRAMME 4582005 – MANDAT COLLEGE 2009 ◆		
Article 4582005 – fonction 22		78.615,42 €
◆ PROGRAMME 4582006 – MANDAT COLLEGE 2010 ◆		

Article 4582006 – fonction 22 26.500,00 €

◆ **PROGRAMME 4582007 – MANDAT COLLEGE 2011** ◆

Article 4582007 – fonction 22 48.000,00 €

◆ **PROGRAMME 508001 – RESEAUX COL FAUCILLE SOUS TERRAIN** ◆

Article 2315 - fonction 820 31.740,65 €

◆ **PROGRAMME 512002 – STATION ENREGISTREMENT** ◆

Article 1381 - fonction 110 1.500,00 €

La section investissement après reprises des reports et les modifications proposées s'équilibrera à 17.324.369,18 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

Article 023 - fonction 01 2.841.273,33 €

CHAPITRE 042 – OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION

Article 6811 - fonction 01 35.000,00 €

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Article 6574 - fonction 025 -72.000,00 €

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Article 6745 - fonction 023 72.000,00 €

RECETTES :

CHAPITRE 002 – EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE

Article 002 – fonction 01 2.569.951,91 €

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES

Article 7311 – fonction 01 75.364,00 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS

Article 7411 – fonction 01 41.414,00 €

Article 74121 – fonction 01 28.805,00 €

Article 74123 – fonction 01 13.120,00 €

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION

Article 7551 – fonction 01 147.618,42 €

La section fonctionnement, après reprise des résultats et les modifications proposées, s'équilibrera à 15.192.833,33 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** les crédits prévus par chapitre de la section fonctionnement,
- **ADOPTÉ** les crédits prévus par programmes de la section investissement.

Madame KAHNERT (procuration), Monsieur GAVILLET et AMIOTTE (procuration) ont voté contre. Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

XI. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2011

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La seule modification concerne le transfert de la somme de 47.168,42 € de l'article 758 à l'article 7551, somme que nous avons d'ailleurs inscrite en recettes commune.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – ZA 2011

VU les documents présentés,

VU le budget primitif 2011,

VU le CA 2010,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

VU la décision d'affectation des résultats,

VU les restes à réaliser arrêtés par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget primitif 2011 de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

658 – Charges diverses de gestion courante	-47.168,42 €
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

6522 – Reversement de l'excédent	47.168,42 €
----------------------------------	-------------

L'équilibre des deux sections n'est pas modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.

XII. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2011

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La décision modificative reprend les résultats constatés au CA 2010.

Les dépenses liées aux travaux de confortement de la voie du Creux de l'envers (30.379,00 €) qui n'avaient pu être inscrits lors du budget primitif sont largement financées en décision modificative du fait de la reprise des résultats antérieurs puisque : 163.465,89 € sont disponibles pour financer les travaux. Nous avons également prévu des crédits pour l'acquisition d'une parcelle forestière d'une contenance de 14 ha 18a 33ca, sise au lieu dit le Sethieu, pour un montant de 42.500,00 €.

Il vous est également proposé de reverser à la commune un montant de 100 000,00 €.

Le budget forêt s'équilibrerait après ces modifications à 266.109,85 € en investissement et à 480.060,89 € en fonctionnement.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2011

VU les documents présentés,

VU le budget primitif 2011,

VU le CA 2010,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 20 avril 2011,

VU la décision d'affectation des résultats,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget primitif 2011 de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	<u>REPORT</u>	<u>DM</u>
2117 – Bois et forêts :		42.500,00 €
2315 – Immobilisations en cours	13.700,00 €	163.465,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001	– Excédent antérieur reporté :	8.274,96 €
021	– Virement de la section fonctionnement :	208.240,89 €
1322	– Subvention région :	2.150,00 €
28184	– Amortissement mobilier :	1.000,00 €

Le budget investissement s'équilibrera, après approbation de ces modifications à 266.109,85 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023	– Virement à la section investissement :	208.240,89 €
6522	– Reversement au budget principal :	100.000,00 €
6814	– Amortissement mobilier :	1.000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	– Excédent antérieur reporté :	309.240,89 €
-----	--------------------------------	--------------

Le budget fonctionnement s'équilibre, après ces modifications, à 480.060,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.

XIII. ACQUISITION PARCELLE H1 AU SETHIEU – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A LA CCPG

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La SAFER nous a saisi de la vente d'un bien sis sur le territoire communal, cadastré H1 au lieu dit le Sethieu, d'une superficie de 14 ha 18a 33ca.

Elle nous a adressé, le 26 avril 2011, une promesse d'achat de la dite parcelle (copie du plan jointe à la présente).

La SAFER peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle car elle est située en zone pastorale.

Cette parcelle est entourée par la forêt communale, elle est composée de peuplement forestier, feuillus jeunes issus du taillis, elle inclut une clairière qu'il convient de préserver de la disparition, suite à la reforestation naturelle. Celle-ci étant un ancien lieu de pâturage.

Située dans la réserve naturelle, le biotope semble favorable à la présence de la gelinotte, celle de pic tri dactyle est suspectée.

Elle jouxte une zone de quiétude forestière (souligné par l'ONF dans le cadre d'une évaluation demandée en 2009 sur cette parcelle).

Cette parcelle constitue un intérêt environnemental certain par son classement en réserve naturelle et pour la préservation des alpages et des lieux de pâture.

La communauté de communes gestionnaire de la réserve naturelle ayant manifesté son intérêt, son engagement financier dans cette démarche environnementale et pastorale encore récemment, il nous semble qu'elle ne peut que souscrire au projet de la commune en contribuant financièrement à cette acquisition.

Cette appropriation publique s'inscrit parfaitement dans les orientations de préservation de la diversité et des espaces naturels et agricoles réaffirmées par la communauté de commune.

Il vous est proposé d'acquérir ce bien contigu à la forêt communale et de nous inscrire dans la démarche environnementale et de préservation soutenue par la CCPG. En conséquence, de faire part de notre intérêt à la SAFER.

C'est à ce titre que nous sollicitons l'aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 10.000,00 €

Afin de compléter le plan de financement, nous sollicitons également le département dans le cadre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

• **REMARQUES :**

Monsieur le Maire : « Le président de la Communauté de Communes nous a déjà répondu dans une lettre pleine d'humour qu'il ne souhaitait pas participer ».

Monsieur DUNAND : « Je suis étonné qu'il y ait deux poids deux mesures pour deux dossiers identiques. La CCPG a financé pour 70.000 € l'acquisition de l'Alpage du Bévy par la commune de Crozet. Je ferai part de mon étonnement à la CCPG ».

Monsieur le Maire : « Monsieur DUNAND a raison ».

◆ **DÉLIBÉRATION**

ACQUISITION PARCELLE H1 AU SETHIEU – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A LA CCPG

VU la note de synthèse,

VU l'information de la SAFER concernant la vente de la parcelle H1 d'une superficie de 14ha 18a 33ca sise au Sethieu,

VU le budget forêt,

VU le projet de promesse d'achat joint à la présente,

VU l'avis des domaines,

CONSIDERANT :

- Que cette parcelle, sise dans la réserve naturelle, composée de peuplement forestier, feuillus jeunes issus du taillis, elle inclut une clairière qu'il convient de préserver de la disparition suite à la reforestation naturelle. Celle-ci étant un ancien lieu de pâturage
- Que le biotope semble favorable à la présence de la gelinotte, celle de pic tri dactyle est suspectée, elle jouxte une zone de quiétude forestière (souligné par l'ONF dans le cadre d'une évaluation demandée en 2009 sur cette parcelle).
- Que la SAFER peut user de son droit de préemption au motif que cette parcelle est sise en zone pastorale.
- Que la CCPG, gestionnaire de la réserve naturelle, a manifesté son intérêt, son engagement financier dans cette démarche environnementale et pastorale.
- Que la commune souhaite s'inscrire dans les orientations de préservation de la diversité et des espaces naturels et agricoles réaffirmées par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'acquérir auprès de la SAFER la parcelle précitée pour un montant de 42.750,00 €, de l'autoriser en conséquence à signer la promesse d'achat à intervenir.
- De solliciter la CCPG pour participer au financement de cette acquisition à hauteur de 10.000,00 €.
- De solliciter la participation du département dans le cadre des fonds recueillis par le biais de la taxe sur les espaces naturels sensibles.

Le solde du coût d'acquisition sera financé sur les fonds propres dégagés par la commune au budget forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle auprès de la SAFER,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la promesse d'achat et toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.
- **SOLLICITE** la participation de la CCPG.

- **SOLLICITE** l'aide du département sur les fonds collectés au titre de la taxe sur les espaces naturels sensibles.

XIV. ACQUISITIONS DES PARCELLES AM 27, AM 28 ET AW 6 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CESSY APPARTENANT À MMES TREMBLAND ÉPOUSE VALLAS ET ELEMENT POUR LA TRANCHE N°2

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'aménagement, phase 2, des abords du Journans, entre le pont de la Poudrière et la ligne SNCF, nous devons acquérir des parcelles de terrains appartenant à des propriétaires privés. Nous avons examiné ce dossier lors de la commission du 20 juillet 2010.

Nous avons relancé, en février 2011, Madame TREMBLAND épouse VALLAS et Madame ELEMENT les propriétaires des parcelles AM 27 et 28 d'une superficie respective de 1.922 m² et de 5.838 m², sises sur le territoire communal de Gex, ainsi qu'une parcelle section AW 6 d'une superficie de 2.539m², sise sur le territoire de la commune de Cessy, afin d'obtenir leur accord pour la cession de ces terrains à la commune.

Par courrier du 07 avril 2011, les propriétaires acceptent de nous céder l'ensemble des parcelles précitées au prix de 3 € du m² soit un montant de 30.897 € pour 10 299 m².

La commune aura à sa charge les frais incombant à cette acquisition.

◆ DÉLIBÉRATION

ACQUISITIONS DES PARCELLES AM 27, AM 28 ET AW 6 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CESSY APPARTENANT À MMES TREMBLAND ÉPOUSE VALLAS ET ELEMENT POUR LA TRANCHE N°2

VU la note de synthèse,

VU l'avis favorable de la commission travaux en date du 19 avril 2011,

CONSIDÉRANT que l'acquisition des parcelles AM 27 et 28 d'une superficie respective de 1.922 m² et de 5.838 m², sises sur le territoire communal de Gex et AW 6 d'une superficie de 2.539 m², sise sur le territoire de la commune de Cessy, appartenant Madame TREMBLAND épouse VALLAS et Madame ELEMENT, soit une surface totale de 10.299 m² pour un montant de 30.897,00 € permettra l'aménagement d'une partie de la phase 2 de l'aménagement des berges du Journans.

Les frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir les parcelles précitées et de l'autoriser à signer les actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles AM 27 et 28 d'une superficie respective de 1.922 m² et de 5.838 m², sises sur le territoire communal de Gex ainsi que la parcelle AW 6 d'une superficie de 2.539 m² sise sur le territoire de la commune de Cessy, appartenant à Madame TRENBLAND épouse VALLAS pour les deux premières et à Madame ELEMENT pour la dernière, soit une surface totale de 10.299 m² pour un montant de 30.897,00 €.

- **DIT** que les frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

XV. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC LE CABINET COSTE ARCHITECTURE ET SUDECO INGENIERIE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 04 mai 2009, le conseil municipal a confirmé le choix du classement établi par la commission, suite au concours organisé pour la restructuration et l'extension du complexe sportif du Turet, retenant le cabinet COSTE Architectures de Montpellier.

Par délibération du 06 juillet 2009, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, conclu avec le cabinet COSTE Architectures pour un montant de 660.048,48 € TTC, soit un taux de rémunération de base de 13,14 %, pour une estimation des travaux de 4.200.000,00 € HT.

Lors de l'avancement du dossier, nous avons inclus dans la mission du cabinet d'architecte la réalisation de la chaufferie bois (570 000 € HT), panneaux solaires pour ECS (80 000 € HT) et récupération des eaux de pluie (120 000 € HT), modification de la couverture des anciens bâtiments, modification des parkings (70 000 € HT).

Le cabinet COSTE Architectures nous propose un taux de rémunération de 12,30 % pour une estimation de travaux de 5.200.000,00 € HT.

Analyse de la proposition du Cabinet COSTE

Document de référence :

Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Contrat Ville de Gex avec COSTE ; mars 2009.

Le forfait de rémunération provisoire était fixé par COSTE à 13.14 % (coefficient de complexité à 1.35 dans son offre) sur la base de l'estimation « concours 2008 SAMOP », soit :

$4.200.000,00 \text{ € HT} * 0.1314 = 551.880,00 \text{ € HT}$ soit $660.048,48 \text{ € TTC}$.

La masse des travaux a augmenté de 1.000.000 € HT (+ 23%) à la demande de la Ville de Gex, car 3 éléments non prévus initialement sont venus s'ajouter au programme de base :

- Chaufferie bois pour 570.000,00 € HT
- Panneaux solaires et récupération de l'eau de pluie pour 200.000,00 € HT
- Modifications du parking pour 70.000,00 € HT

Le maître d'œuvre retient un montant de travaux équivalent à 5.200.000 € HT, ce qui est favorable pour la commune. Il aurait pu, en application du Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, et surtout en application des termes du contrat (article 2 prix), asseoir sa demande de rémunération sur la base de l'APD que COSTE avait évalué à 5.280.000 € HT, hors actualisation (cf. CCAP article 6 , « caractère du prix »). En effet, le marché entre la commune et COSTE date de mars 2009.

Ainsi, la proposition formulée à 12.3 % sur la base de 5.200.000 € HT apparaît satisfaisante. La rémunération définitive augmente de 87.000 € dont environ 10.000 € d'assurances à prendre en charge par le Maître d'œuvre. Le taux de base reste à 9.7 % et le taux de complexité diminue de 1.35 à 1.27 ; $0.097 * 1.27 = 0.123$.

$5.200.000 \text{ € HT} * 0.123 = 639.600,00 \text{ € HT}$ soit $764.961,60 \text{ € TTC}$

En résumé, le Cabinet COSTE consent un rabais de 7.9 % par rapport à son taux initial de 13.14 %.

Le forfait de rémunération passant de 551.880,00 € HT à 639.600,00 € HT soit 764.961,60 € TTC avec un taux de rémunération de 12.30 %.

Le montant de l'avenant est de 87.720,00 € HT soit 104.913,12 € TTC.

Le montant total du programme, passant de 5.974.360,00 € TTC niveau du concours à 6.079.275,00 € TTC.

• **REMARQUES :**

Monsieur GAVILLET : « C'est une somme importante, la commune dispose-t-elle de marges ? »

Monsieur DUNAND : « Il y a des règles et un barème indicatif, sur celui-ci nous avons obtenu un rabais de 7 %.

La somme est importante et les travaux de maîtrise d'œuvre aussi, un taux de 13,5 à 14,5 % est habituel pour ce type de travaux ».

◆ **DÉLIBÉRATION**

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC LE
CABINET COSTE ARCHITECTURE ET SUDECO INGENIERIE**

VU la note de synthèse,

VU le code des marchés publics,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2011,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec le cabinet COSTE Architecture et SUDECO Ingénierie pour un montant de 87.720,00 € HT soit 104.913,12 € TTC.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de 660.048,48 € TTC à 764.961,60 € TTC soit une augmentation de 15.89 % par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec le cabinet COSTE Architecture et SUDECO Ingénierie pour un montant de 104.913,12 € TTC.

Ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 764.961,60 € TTC.

Le montant total du programme passant de 5.974.360,00 € TTC à 6.079.275,00 € TTC soit une augmentation de 17.56 % par rapport au montant initial du programme et avenants globalisés à ce jour.

**XVI. CESSION DE L'EMPRISE DE CHÂTEAU
GAGNEUR**

MONSIEUR REDIER de la VILLATTE QUITTE LA SEANCE.

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 19 juillet 2010, le conseil municipal a décidé de céder les parcelles AB15 et AB16 sises à Château Gagneur, d'une superficie de 3ha 07a 62ca et 65a 15ca.

L'objectif étant de réaliser sur ce tènement :

- la voirie : giratoire et liaison avec la rue de Rogeland,
- une résidence sociale sur une emprise de 1.600 m², le terrain étant mis à disposition de Habitat et Humanisme par bail emphytéotique,
- un programme de logements sociaux sur 10.000 m² (70),
- un programme libre sur 21.000 m².

La publication de la vente a été effectuée en décembre 2010, la date de remise des offres a été fixée au 28 février 2011.

A cette date dix candidats ont remis une offre.

Le 11 mars 2011, la commission d'urbanisme généralisée s'est réunie afin d'examiner les propositions reçues et les analyser en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

La commission a reçu, le 28 mars 2011, les deux candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Le 19 avril 2011, la commission d'urbanisme a proposé de retenir la Société VINCI.

Le projet présenté par la Société VINCI comporte l'édification de 140 logements en accession à la propriété et de 70 logements sociaux. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre fixé par la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe d'une cession du tènement immobilier défini ci-dessus à la Société VINCI Immobilier, pour un montant de 9,118 M€, sous réserve de la signature d'un compromis de vente réglant définitivement les conditions de cette cession,
- de l'autoriser à engager les démarches pour la préparation d'un bail emphytéotique de 50 ans avec la Société Habitat et Humanisme pour l'édification d'une résidence sociale.

• REMARQUES :

Monsieur le Maire précise que le bail avec Habitat et Humanisme sera conclu pour une période de 50 ans et non 40 comme indiqué dans la note de synthèse ».

Monsieur DANGUY : « A-t-on répondu aux candidats non retenus ? »

Madame DINGEON : « Nous attendons la décision du conseil municipal pour le faire ».

Monsieur le Maire : « Le projet présenté par VINCI Immobilier est le meilleur, en répondant au cahier des charges et aux conditions que nous avons définies avec l'association des résidents.

Ce candidat a apporté, de manière satisfaisante, les réponses aux questions posées lors de l'audition, concernant les servitudes de passage, la typologie des logements ».

Monsieur GAVILLET : « Pour notre part, nous voterons contre en cohérence avec nos remarques lors de l'enquête portant sur le PLU, à savoir la conservation d'une partie pour la construction d'un centre de loisirs ou d'un équipement public ».

Monsieur le Maire : « En juin, Monsieur BELLAMY vous présentera un dossier sur la fréquentation du centre de loisirs. A priori, au vu de celle-ci, il n'est pas nécessaire d'envisager immédiatement la construction d'un second bâtiment pour le centre de loisirs.

Par contre, nous avons prévu la réservation d'emplacement pour la réalisation d'équipements publics (crèche, garderie ou écoles...) dans le secteur de Parozet avec l'acquisition des terrains de Monsieur CROCHAT ».

◆ **DÉLIBÉRATION**

CESSION DE L'EMPRISE DE CHÂTEAU GAGNEUR

VU la note de synthèse,

VU la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2010,

VU le cahier des charges d'adjudication,

VU les comptes-rendus de la commission urbanisme des 11 mars 2011, 28 mars 2011 et du 19 avril 2011,

VU l'avis des domaines,

VU le projet présenté par VINCI IMMOBILIER,

CONSIDERANT que la commission a proposé de retenir le projet VINCI IMMOBILIER, au vu des critères énoncés dans le cahier des charges,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe d'une cession des parcelles AB 15p et AB 16p pour une superficie de 30.287 m², sous réserve de la signature du compromis de vente à intervenir,

- de l'autoriser à faire établir le compromis de vente dans les conditions définies pour le cahier des charges et la proposition du groupe VINCI IMMOBILIER.

- de l'autoriser à engager les démarches pour la préparation d'un bail emphytéotique de 50 ans avec la Société Habitat et Humanisme pour l'édification d'une résidence sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder les parcelles AB 15p et AB 16p pour une superficie de 30.287 m², sous réserve de la signature du compromis de vente à intervenir.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire établir le compromis de vente dans les conditions définies par le cahier des charges et la proposition du groupe VINCI IMMOBILIER.

Madame KAHNERT (procuration), Messieurs GAVILLET et AMIOTTE (procuration) ont voté contre.

XVII. DEMANDE DE SUBVENTION – LIVRE BLANC DE LA FILIERE FORÊT-BOIS DE L'AIN – ACTION N°16

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du livre blanc de la filière énergie, le conseil général, afin de favoriser et dynamiser la récolte de bois énergie, accorde des subventions pour ce type de projet.

Il vous est proposé, la commune ayant décidé de récolter les produits des parcelles 74-75 et 102 sises en forêt de Disse sous forme de plaquettes pour un montant de dépenses de 4.620,00 €, de solliciter le conseil général pour l'octroi de la subvention prévue.

◆ DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION – LIVRE BLANC DE LA FILIERE FORÊT-BOIS DE L'AIN – ACTION N°16

VU la note de synthèse,

VU le budget forêt 2011,

VU les programmes approuvés le 14 mars 2011,

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du projet de récolte de produits forestiers à destination de bois-énergie sous forme de plaquettes forestières sis sur les parcelles n°74 – 75 et 102 soumises au régime forestier sur une surface de 7 ha.

Il expose que cette opération entraînera une dépense de 4.620,00 € HT (T.V.A en sus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.

- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide du conseil général d'un montant de :

Surface concernée	Montant /ha	Montant total
7 ha	240 €	1.680 €

- **DECLARE** avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide et notamment des seuils de tonnage à respecter.

- **S'ENGAGE** à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

XVIII. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VERSONNEX CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors des vacances scolaires de février, il était prévu que la commune de Versonnex ouvre son centre de loisirs. Ayant trop peu d'enfants inscrits, celle-ci a orienté les familles intéressées vers notre centre de loisirs communal, proposant une prise en charge financière de la facture adressée aux familles.

Afin de pouvoir régulariser le paiement et émettre une facture à la commune de Versonnex, il convient de faire une convention entre les deux communes.

◆ DÉLIBÉRATION

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VERSONNEX CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

VU la délibération de la commune de Versonnex en date du 15 avril 2011,

CONSIDERANT la nécessité de facturer à la commune de Versonnex la part qu'elle consent à prendre en charge pour l'accueil de ses familles résidentes, dans l'accueil de loisirs municipal de Gex lors des vacances de février,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la commune de Versonnex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

XIX. REPRISE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE - COLUMBARIUM

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Une ex-habitante de Gex, lors du décès de sa fille, avait acquis les droits pour une concession au columbarium.

Ayant quitté la région pour se rapprocher de sa famille, les cendres de sa fille ont été rapatriées à proximité de sa nouvelle résidence, elle ne souhaite pas conserver la concession.

Il vous est donc proposé de reprendre cette concession et de rembourser Madame BINETRUY des sommes qu'elle a versées pour l'occupation de celle-ci.

Le prix de la concession était de 300,00 €, elle a été utilisée 3 ans. Une plaque a été gravée, son remplacement s'élèvera à 160,00 €

◆ DÉLIBÉRATION

REPRISE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE - COLUMBARIUM

VU la note de synthèse,

VU la requête de Madame BINETRUY visant à demander la reprise de la concession acquise en 2008 lors de l'inhumation de sa fille,

CONSIDERANT que la concession a été libérée, qu'elle n'a été occupée que 3 ans, qu'il conviendra d'acquérir une nouvelle plaque pour remplacer celle gravée au nom de la défunte,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser 100 € à Madame BINETRUY. Ce remboursement tenant compte de la durée d'occupation et de l'acquisition d'une nouvelle plaque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

XX. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUR CYCLISTE DU PAYS DE GEX - RECTIFICATIF

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 14 mars 2011, le conseil municipal a délibéré sur les subventions.

La subvention prévue pour l'organisation du contre la montre du tour du Pays de Gex, à Gex, a été imputée dans la délibération à l'Union Cycliste Gessienne, or elle aurait du être attribuée à l'organisateur du Tour Cycliste du Pays de Gex.

Je vous rappelle que le conseil municipal s'était prononcé le 08 novembre 2010 sur le principe de cette délibération.

◆ DÉLIBÉRATION

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUR CYCLISTE DU PAYS DE GEX - RECTIFICATIF

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 14 mars 2011 attribuant les subventions,

VU la délibération du 08 novembre 2010 se prononçant sur cette attribution,

CONSIDERANT l'erreur commise dans la délibération du 14 mars 2011 concernant l le bénéficiaire,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération de la manière suivant :

- La subvention de fonctionnement attribuée à l'Union Cycliste Gessienne s'élève à 500,00 €.

- Une subvention exceptionnelle de 7.000,00 € est attribuée à l'organisateur du Tour Cycliste du Pays de Gex pour la tenue du contre la montre à Gex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

XXI. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TWIRLING BÂTON « LA GESSIENNE »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Comme chaque année, le Twirling Bâton « La Gessienne » a placé différentes athlètes dans différentes catégories des finales nationales.

Cette réussite entraîne des déplacements à :

✚ Elancourt pour la ½ finale N1

✚ St Briec pour la finale N1

Ces déplacements éloignés conduisent le club à engager des dépenses supplémentaires.

En 2009, la commune avait octroyé à cette association 1.500 €.

• REMARQUES :

Madame CHAPON : « En 2009, nous avons attribué 1500 €, 3.000 € c'est beaucoup pour 21 athlètes. Je dis ceci sans ignorer le coût élevé de tels déplacements ».

Monsieur DUNAND : « La discussion est ouverte, nous ne sommes pas obligés de retenir cette proposition ».

Monsieur le Maire : « Faites nous une proposition, Madame CHAPON ».

Madame GILLET propose 2.000 €.

◆ DÉLIBÉRATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TWIRLING BÂTON « LA GESSIENNE »

VU la note de synthèse,

VU le budget 2011,

CONSIDÉRANT le coût élevé des déplacements étant donné leur éloignement,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association Twirling Club « La Gessienne » pour ses participations aux différentes finales nationales.

Madame CHAPON propose qu'une subvention de 2.000 € soit attribuée, le montant de 3.000 € lui semblant excessif par rapport au nombre d'athlètes concernés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'amendement ci-dessus.

Mesdames CHAPON, CHARRE, KAHNERT (procuration), MOISAN et GILLET, Messieurs GAVILLET, AMIOTTE (procuration) se prononce pour une subvention d'un montant de 2.000 €.

Les autres membres du conseil municipal se prononcent pour l'attribution d'une subvention de 3.000 €.

Une subvention exceptionnelle de 3.000 € sera donc attribué à l'association Twirling Bâton « La Gessienne ».

XXII. COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION URBANISME DU 19 AVRIL 2011 ET DU 10 MAI 2011 (MME DINGEON)

COMPTE-RENDU DU 19 AVRIL 2011

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Permis d'Aménager (1 dossier)</i>								
PA00117311J3001	03/03/2011	9 785	Pas de surface créée	SARL Les Maladières	E 748-750-904	21 Chemin Rural du Bois de la Motte	Réalisation d'un lotissement (11 lots)	<u>Avis favorable</u>

Référence	Déposé le	Surface Terrain (m²)	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Permis de Construire (17 dossiers)</i>								
PC00117311J1007	03/03/2011	1255	157 m²	PLANAMENTE Donato	AD 4	40 Chemin l'Ouche sur la Croix	Construction d'une maison individuelle	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1008	04/03/2011	11 613	4 136,14 m²	SCI Gex 'Pré Vert'	AB 17	Pré Vert	Construction de 3 immeubles de 64 logements	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1009	04/03/2011	1 704	885,7 m²	SCI ARGANA	AV 122-123 AW 158-147	Zone de l'Aiglette	Construction d'une résidence hôtelière et de locaux professionnels	<u>Incomplet</u>
PC00117311J1010	09/03/2011	5 176	100,6 m²	GROSJEAN	H1 63-64	397 Impasse de Florimont	Extension d'une maison et d'un garage et création d'un abri voiture	<u>Avis favorable</u>
PC00117309J1024-1	18/03/2011	1 052	Pas de surface créée	WAEGELL & LOOSLI	AC 131	82 Ruelle du Bief	Changement de l'implantation des garages et création d'un mur	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1011	23/03/2011	1 000	SHOB: 30 m²	DEVILLE Franck	AY 428	1975 rue de Pitegny	Construction d'un garage	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1012	29/03/2011	597	SHOB: 44 m²	GARNIER Vivian	AM 186-159	285 rue Marc Panissod	Construction d'une terrasse	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1013	31/03/2011	844	SHOB: 25 m²	MANDRILLON Laurent	AC 236	172 rue du Pré de l'Etang	Pose d'une baie vitrée avec store ; Installation d'une terrasse	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1014	31/03/2011	2 560	SHOB: 42,40 m²	CHRISTOPHEL Yves	E 301	146 Chemin des Baumes	Construction d'un garage	<u>Avis favorable</u>

PC00117310J1023-1	01/04/2011	5 530	Pas de surface créée	SCCV Les Balcons du Mont Blanc	AP 67-68	880 route de Lyon	Transfert d'autorisation	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1015	06/04/2011	645	SHON: 56,14 m ² SHOB: 15,01 m ²	ROBERT Claire et Olivier	AC 761	23 passage des Lavoisirs	Aménagement d'une grange en chambres et création de deux jacobines et fenêtres de toit	<u>Avis favorable</u>
PC00117307J1026-1	06/04/2011	6 420	Pas de surface créée	ROCHER Jean-Cyril	AK 144	344 Chemin de Dompardon	Modification des ouvertures ; prolongement du balcon	<u>Incomplet</u>
PC00117308J1044-1	07/04/2011	1 000	Pas de surface créée	PENDUCCIO Frédéric	E 927	1294 rue du Creux du Loup	Création et modification des ouvertures ; Installation d'une terrasse et pergola ; Modification de la façade	<u>Avis favorable</u>
PC00117308J1023-1	07/04/2011	2 641	Pas de surface créée	LAFFITTE Emmanuel	H 52	488 impasse de Florimont	Remplacement des ouvertures ; ajout de pilier ; Remplacement des volets ; Déplacement abri	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1016	12/04/2011	920	SHOB: 28,84 m ²	MASERO Jean	AB 139	408 rue de Paris	Construction d'un abri voiture	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1017	13/04/2011	1 260	SHON: 266 m ²	JANKE Jan & Elsa	C 449	Les Hutains	Construction d'une maison	<u>Incomplet</u>
PC00117311J1018	14/04/2011	1 010	Pas de surface créée	BEARBLOCK James	AY 398	505 route de Mourex	Construction d'une piscine	<u>Avis favorable</u>

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux
<i>Déclaration Préalable (15 dossiers)</i>							
DP00117311J9027	03/03/2011	1 100	Pas de surface créée	JEANNEROD Cédric	AC 500-503	63 Chemin du Crêt	Modification du sens de faitage d'un abri jardin
DP00117311J9029	07/03/2011	NC	Pas de surface créée	DUBOSSON Jean Daniel	AC 212	462 Avenue des Tilleuls	Construction d'un portillon
DP00117311J9030	09/03/2011	967	Pas de surface créée	THIERRY Fabienne	AM 38	506 Pré-Bailly	Edification d'une clôture
DP00117311J9031	14/03/2011	804	Pas de surface créée	BOURNONVILLE Jean-Christophe	AI 172-173	113 rue de Paris	Installation de deux velux
DP00117311J9032	15/03/2011	2 358	Pas de surface créée	CHARIE Eric	E 52	998 rue du Creux du Loup	Ravalement de façade
DP00117311J9033	22/03/2011	40	Pas de surface créée	DUDON Mélanie	AL 2	30 rue de Genève	Pose d'une enseigne commerciale
DP00117311J9034	23/03/2011	2 988	Pas de surface créée	OGEC Jeanne d'Arc	AH 32	273 rue de Genève	Réfection de la toiture
DP00117311J9035	23/03/2011	1 605	Pas de surface créée	MALFAIT Thierry	AB 11	320 rue de Paris	Réalisation d'un portail et d'un mur
DP00117311J9036	29/03/2011	354	Pas de surface créée	FLEURY Pierre	AC 52	57 Chemin du Crêt	Ravalement de façade
DP00117311J9037	30/03/2011	1 615	Pas de surface créée	Commune de Gex	-	Place de l'Appétit	Création d'un espace public et requalification des cheminements piétons
DP00117311J9038	07/04/2011	920	SHON : 25 m ²	QUINIOU Jean-Pierre	AM 294	70 voie Romaine	Transformation du garage en pièce à vivre

P00117311J9039	08/04/2011	564	SHOB : 9 m ²	GEORGES Julien	B 5	8243 route de la Faucille	Construction d'un abri jardin
DP00117311J9040	08/04/2011	1 237	SHOB : 9, 85 m ²	VAUSSANVIN Jean-Luc	AY 361	2034 rue de Pitegny	Construction d'un abri jardin
DP00117311J9041	13/04/2011	162	Pas de surface créée	PETIT Pascale	AM 196	285 rue Marc Panissod	Remplacement d'une bordure bois par un muret
DP00117311J9042	13/04/2011	1 000	Pas de surface créée	GOITIA Laurence	AC 504	250 avenue Perdtemps	Création d'un portail et d'une clôture

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux
<i>Suivi de dossiers (2 dossiers)</i>							
PC00117304J1044-2	28/02/2011	501,50	SHON: 33 m ² SHOB: 36 m ²	SCI L'Oudar (Stockinger)	E 885	486 rue du Creux du Loup	Transformation d'un garage en chambre et création d'un abri voiture
PC00117304J1044-3	02/03/2011		SHON: 40,90 m ² SHOB: 9,85 m ²	SCI L'Oudar (Malloggi et Lefort)	E 880	496 rue du Creux du Loup	Agrandissement hall et garage ; Création d'une chambre

3 Questions diverses :

- Un avant projet pour une demande de permis de démolir et de construire a été déposé par M.Vachetta architecte. Le projet concerne le réaménagement d'un commerce et la création d'un studio, au 21 rue de Genève, propriété Keyzer. Un accord de principe est demandé.

→ La Commission d'Urbanisme valide l'avant-projet.

- Monsieur Beugnet souhaite réaménager une maison située au 31 rue des Usiniers. Il projette de créer une ouverture dans la façade afin de créer un garage donnant sur rue. L'avis de la Commission d'Urbanisme est sollicité.

→ Pour des raisons de sécurité routière et pour maintenir le caractère architectural du quartier, la Commission d'Urbanisme émet un avis défavorable.

- Adjudication des terrains communaux « Château Gagneur ».

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la publication du cahier des charges « Château Gagneur », dix candidats se sont positionnés pour l'adjudication des parcelles communales. A l'issue de l'analyse des dossiers de présentation des candidatures, la Commission d'Urbanisme a souhaité auditionner deux candidats : les sociétés Bouygues Immobilier et Vinci Immobilier.

Il ressort de ces entretiens que la société Vinci Immobilier répond pleinement aux critères de sélections inscrits au cahier des charges (prix ; qualité du projet architectural et urbain).

Monsieur le Maire propose aux membres de la Commission d'Urbanisme de retenir la candidature de la société Vinci Immobilier.

→ La Commission d'Urbanisme émet un avis favorable à la sélection de la société Vinci Immobilier pour l'acquisition et l'aménagement des terrains communaux « Château Gagneur ».

COMPTE-RENDU DU 10 MAI 2011

Référence	Déposé le	Surface Terrain (m ²)	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Permis de Construire (7 dossiers)</i>								

PC00117311J1006-1	15/04/2011	17 222,18	Pas de surface créée	SCCV Le Parozet / Foncière STP	AC 79-491 AD 144-146-148	Rue de la forêt de Disse / Rue de Parozet	Transfert d'autorisation	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1019	15/04/2011	4 681	SHON: 6 m ²	CCPG	H 79-81	8396 route de la Faucille	Réhabilitation de l'ancienne douane	<u>Incomplet</u>
PC00117311J1020	20/04/2011	761	SHOB: 30 m ²	BOARDMAN William	AD 151-153	rue de Pitegny	Construction d'un garage	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1021	29/04/2011	14 500	SHON: 34 m ²	Commune de Gex	AB 114	Avenue de Perdtemps	Création d'un sas d'entrée	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1006-2	28/04/2011	23 970	SHON: 17 244,67 m ²	SCCV Le Parozet / SASU Foncière STP	AC 79-491, AD 144-146-148	rue de la Forêt de Disse/ rue de Parozet	Modification : entrées bâtiments/ SHON/ coloris façade/ implantation stationnements/ plan de division	<u>Avis favorable</u>
PC00117309J1023-2	13/04/2011	-	Pas de surface créée	SCI Résidence du Grand Parc	-	-	Transfert d'autorisation (SA Axalia)	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1023	05/05/2011	1009	SHON: 214 m ²	DE KONINCK Hans	C 405-407-408	rue de l'Etraz	Construction d'une villa et d'un abri voiture	<u>Incomplet</u>

Référence	Déposé le	Surface terrain (m²)	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Déclaration Préalable (9 dossiers)</i>								
DP00117311J9043	15/04/2011	2065	SHOB: 15 m²	FLACHAT Maurice	AB 69	614 route de Rogeland	Construction d'une pergola	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9044	19/04/2011	101 512	Pas de surface créée	CROCHAT Lucien	AZ 15-16-17-18-19-20	124 rue de la Foret de Disse	Réfection de la toiture	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9045	21/04/2011	2701	SHOB: 7,53 m²	GOURNAY José	AC 29	195 rue du Creux du Loup	Installation d'un abri jardin	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9046	21/04/2011	11512	SHOB: 10,80 m²	BAYEUL Christophe	AN 50	604 rue de la Folatière	Création d'un appentis	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9047	21/04/2011	11512	SHOB: 10,80 m²	DUSSAULX Jean-Philippe	AN 50	604 rue de la Folatière	Création d'un appentis	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9048	02/05/2011	204	Pas de surface créée	DUPREY Frédéric (Auto-Ecole)	AH 2	22 rue des Terreaux	Ravalement de façade	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9049	04/05/2011	870	SHON: 14 m²	RIGOLLET Véronique	AO 170	64 voie Romaine	Construction d'un gazebo pour spa	<u>RDV à prévoir</u>

DP00117311J9050	05/05/2011	735	Pas de surface créée	PELLET Dominique	AP 82	174 Chemin de l'Emboussoir	Réfection de la toiture et pose de 2 velux	<u>Avis favorable sous réserve d'installer des tuiles de coloris rouge vieilli</u>
DP00117311J9051	06/05/2011	50	Pas de surface créée	ARPEGE Immobilier	AI 436	187 rue des Terreaux	Réfection de la façade	<u>Avis favorable</u>

Référence	Déposé le	Surface terrain (m²)	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Suivi de dossiers (2 dossiers)</i>								
PC00117311J1009	04/03/2011	1 704	885,7 m²	SCI ARGANA	AV 122-123 AW 158-147	Zone de l'Aiglette	Construction d'une résidence hôtelière et de locaux professionnels	<u>Avis défavorable</u>
PC00117391J1050-1	31/01/2011	-	?	KESSELRING Adrien	AT 12-23-24-26	1524 rue de la Forêt de Disse	Modification des surfaces et d'une loggia	<u>Avis défavorable</u>

XXIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS-TRANSPORTS DU 19 AVRIL 2011 (MR PELLETIER)

1) VOIRIE

- ◆ Présentation du projet définitif d'aménagement de la rue des Usiniers et de la rue du Creux du Loup.

Nous avons confié au cabinet Santini par décision du Maire le 18 février 2011 le projet d'aménagement de la rue des Usiniers et de la rue du Creux du Loup et nous avons examiné un avant projet sommaire de cet aménagement lors de la dernière commission du 23 mars 2011.

Présentation de l'avant projet définitif :

Rue des Usiniers :

Cet aménagement de la voie est prévu pour une circulation à 30km/h, il comprend :

Une chaussée d'une largeur de 5,00m en enrobé pour une longueur de 265m,

Un trottoir en pavés coté Vesancy d'une largeur de 1,40m minimum séparé de la voirie par une bordure d'une hauteur de 2cm,

De l'autre coté un caniveau, puis le reste du domaine public allant de 0,20m à 1,00m en enrobé avec juste la délimitation des accès des constructions par des pavés. 1 plateau en pavés est prévu au niveau de l'aménagement d'une aire de jeux avec la création de 3 places de parkings,

Rétrécissement de la voie au niveau de la maison Pin avec un sens prioritaire en montant la rue,

Au carrefour avec le chemin du Crêt, celui-ci sera réaménagé pour éviter que les usagers "glisse" le stop; même chose coté rue de la Forêt de Disse avec la création d'un plateau

Rue du Creux du Loup :

Cet aménagement de la voie est prévu pour une circulation à 30km/h, il comprend :

Une chaussée d'une largeur de 5,0m en enrobé pour une longueur de 255m,

Un trottoir en pavés coté Vesancy d'une largeur de 1,40m minimum séparé de la voirie par une bordure d'une hauteur de 2cm,

De l'autre coté un caniveau, puis le reste du domaine public allant de 0,20m à 0,80m en enrobé avec juste la délimitation des accès des constructions par des pavés.

2 plateaux en pavés sont prévus, un au niveau du carrefour avec le chemin du Crêt, rue de la Forêt de Disse et l'autre au niveau du carrefour avec la rue du Pré de l'Étang,

Rétrécissement de la voie au niveau de la maison de monsieur Goudard avec un sens prioritaire en montant la rue.

L'aménagement sera réalisé en continuité du haut de la rue du Creux du Loup (carrefour Dynacité rue du pré de l'Étang).

Le coût des travaux est estimé à 570 000 € HT soit 681 720 € TTC se décomposant en :

VRD terrassement	pour	108 500 € HT
Voirie	pour	365 000 € HT
Eaux pluviales	pour	21 500 € HT

Espaces verts	pour	23 000 € HT
Éclairage	pour	52 000 € HT

Montant du programme rue des usiniers et rue du creux du Loup 969 300€ TTC comprenant:

- Maîtrise d'œuvre	38 300,00 € TTC
- AO et frais de tirage	4 000,00 € TTC
- Travaux	681 800.00 € TTC
- SIEA (réseaux secs en souterrains)	230 200.00 € TTC
- Divers	15 000,00 € TTC

La consultation pour ces travaux devrait être lancée prochainement pour une réalisation à compter de la fin juin pour un délai de 4 mois.

Au budget 2010 a été inscrit pour la rue du Creux du Loup une somme de 129 000€ et pour la rue des Usiniers une sommes de 117 400€ correspondant au financement des travaux du SIEA et aux premières études d'aménagement des ces 2 voies.

Au budget primitif 2011 il a été inscrit pour la rue du Creux du Loup une somme de 96 000€ et pour la rue des Usiniers une sommes de 130 000€ soit un total de :

Pour la rue du Creux du Loup	225 000€
------------------------------	----------

Pour la rue des usiniers	235 000€
--------------------------	----------

Nous avons donc une somme de 460 000€ soit un complément en DM1 de 509 300€.

La commission émet un avis favorable

◆ **Présentation du projet définitif de l'aménagement de la place de l'appétit.**

Nous avons examiné lors de la commission du 23 novembre 2010 et du 23 mars 2011 l'aménagement de la place de l'Appétit réalisée par le cabinet ALEP. Lors de la 1^{ère} réunion nous avons fait quelques remarques à savoir préciser l'emplacement des conteneurs enterrés, des passages protégés et le chiffrage de cette esquisse. Ces remarques avaient été levées lors de la réunion du 23 mars dernier.

Lors de cette dernière, nous attendions l'avis du SDISS du fait de la suppression de la voie en bordure de la salle des fêtes et de l'emplacement des conteneurs OM et de tri sélectif.

Le SDISS a émis un avis favorable au projet du fait que la rue de l'Horloge a une largeur suffisante pour les engins des pompiers. Pour la CCPG, l'emplacement prévu convient.

Le cabinet ALEP vient de nous transmettre l'avant projet définitif comprenant :

La suppression de la circulation en bordure des façades coté salle des fêtes, avec la création de 3 niveaux de placettes dégagant ainsi une esplanade sans voiture. Celles-ci sont rejetées sur les bords extérieurs de la place en conservant le même nombre soit 16 emplacements.

Un cheminement piétonnier extérieur permet un accès à chaque niveau de cette place, celui-ci étant élargi pour tenir compte de l'accessibilité.

L'aménagement depuis la place de la fontaine (travaux en cours) jusqu'au passage de l'abondance et l'angle de la salle des fêtes.

La chaussée aura une largeur moyenne de 3,50m et une largeur moyenne de trottoir de 1,40m.

Les matériaux employés seront de même type que le centre ville granit jaune, enrobé, mobilier identique à la CCPG mais en teinte RAL 6028.

Un éclairage au sol est prévu.

Les platanes seront remplacés soit par un seul arbre ou par 3 ormes.

L'aménagement sera réalisé en continuité de la place de la fontaine.

Le coût des travaux au niveau de l'avant projet définitif est de 623 000.00€ HT soit 745 108€ TTC se décomposant en :

Maçonnerie – pierre de taille – VRD	pour	563 000 € HT
Serrurerie	pour	17 000 € HT
Éclairage	pour	43 000 € HT

Le DCE pour la consultation des entreprises doit nous parvenir pour fin avril et le démarrage des travaux devrait s'effectuer à la mi juin 2011.

Montant du programme 849 628.00€ TTC comprenant:

- Maîtrise d'œuvre	85 520.00 € TTC
- AO et frais de tirage	4 000,00 € TTC
- Travaux	745 108.00 € TTC
- Divers	15 000,00 € TTC

Au budget 2011 nous avons mis 315 000€ plus les 55 000€ de 2010 nous avons 370 000€ soit un complément en DM1 de 480 000€

La commission émet un avis favorable.

◆ Aménagement des abords du Journans - Acquisitions des parcelles AM 27, AM 28 et AW 6 sur le territoire de la commune de Cessy appartenant à Mmes TREMBLAND épouse VALLAS et ELEMENT pour la tranche n°2.

Dans le cadre de l'aménagement des abords du Journans phase 2 entre le pont de la Poudrière et la ligne SNCF, nous devons acquérir des parcelles de terrains appartenant à des propriétaires privés. Nous avons examiné ce dossier lors de la commission du 20 juillet 2010.

Nous avons relancé en février 2011 les propriétaires, Mmes TRENBLAND épouse VALLAS et ELEMENT des parcelles AM 27 et 28 d'une superficie respective de 1 922 m² et de 5 838m² sur le territoire communal de Gex ainsi qu'une parcelle section AW 6 d'une superficie de 2 539m² sur le territoire de la commune de Cessy afin d'obtenir leur accord pour l'ensemble de ces terrains.

Par courrier du 07 avril 2011, les propriétaires acceptent de nous céder l'ensemble des parcelles précitées au prix de 3 € du m² soit un montant de 30 897 € pour 10 299m².

Pour la réalisation du parcours sportif nous avons besoins de la totalité de la parcelle AM 28.

La commune aura à sa charge les frais incombant à cette acquisition

La commission émet un avis favorable

◆ Présentation de l'avant projet définitif de la restauration et la mise en valeur des cours d'eau du Journans, de l'Oudar et du By.

En commission du 5 janvier 2010 nous avons examiné le dossier d'avant projet pour la restauration et la mise en valeur des cours d'eau du Journans, de l'Oudar et du By afin de le transmettre à la préfecture et en même temps pour la demande de subvention au Conseil général, à la région et à l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal a validé ce dossier par délibération en date du 01 mars 2010.


Nous vous rappelons l'étude

Dans le cadre du contrat de rivières du Pays de Gex – Léman, il est prévu la réalisation d'importants travaux dans le but d'assurer la reconquête de la qualité des eaux, la restauration et la mise en valeur du milieu aquatique mais également d'assurer la protection des personnes et des biens.

Nous avons confié en juin 2009 au cabinet GREN le projet de restauration écologique, franchissement piscicole, remise en état d'ouvrage d'art sur les cours d'eau du Journans, de l'Oudar et du By

Le cabinet s'est attaché de prendre en compte dans le cadre de la reprise des seuils d'inclure le franchissement piscicole de ceux-ci, celui-ci étant pris en compte dans l'obtention de subvention dans le cadre du grenelle de l'environnement.

Cours d'eau du Journans

 Confortement de 6 seuils et création d'une passe à poissons pour chacun d'eux

Seuil A1 à l'amont du pont rue Léone de Joinville derrière la carrosserie Rendu reprise des enrochements et franchissement piscicole inclus, (ce seuil a été rajouté car une dégradation du cours d'eau à ce niveau nécessite une reprise).

Seuil A à l'amont du pont rue Léone de Joinville reprise des enrochements et franchissement piscicole inclus.

Seuil B à l'amont du pont rue des Abattoirs reprise des enrochements et franchissement piscicole inclus.

Seuil C traversée du réseau EU vers l'ancienne Bédière seuil affouillé et creusement des berges et fond du lit, il est prévu le confortement de l'ouvrage et le franchissement piscicole.

Seuil D qui alimentait un ancien canal de dérivation pour aller dans la propriété de Pré Bailly, il est prévu le confortement de l'ouvrage, le franchissement piscicole et la suppression de la passerelle Béton qui risque de s'effondrer.

Seuil D sous la rue de Lyon, affouillement de l'ouvrage à l'aval il est prévu le confortement de l'ouvrage et le franchissement piscicole inclus.

Le montant des travaux est estimé à 139 237.50 € HT soit 166 528.05€ TTC

Cours d'eau de l'Oudar

✚ Protection de berge en aval du pont de la rue de la Forêt de Disse

Reprise des berges et du seuil car effondrement et franchissement piscicole

✚ Reprise d'un seuil SNCF et reprise du lit du cours d'eau

Remise de l'Oudar dans son cours initial afin de supprimer l'affouillement des berges et la déstabilisation des terrains et des accès et franchissement piscicole.

Le montant des travaux est estimé à 88 600 € HT soit 105 965,60€ TTC

Cours d'eau du By

✚ Remise à l'air libre du cours d'eau sur une longueur de 80m et aménagement des berges sur une longueur de 150ml environ

Restauration hydraulique et écologique du By sur les terrains du centre équestre de Monchanais avec remise à l'air libre du cours d'eau.

✚ Mise au gabarit d'un ouvrage sous la route de Mury RD 15c

Dans le cadre du contrat rivière, il a été fixé comme objectif le dimensionnement de l'ouvrage traversant la RD 15c pour une crue centennale, pour ce faire il a été prévu deux scénarios :

N°1 remplacement du dalot existant et redimensionnement,

N°2 création d'une zone d'expansion de crue d'une superficie de 5 500m² renaturée sans modification de la buse cadre existante.

Le coût de chacun des scénarios du point n°2 est le suivant :

N°1 : 279 500€ HT

N°2 : 235 700€ HT

Il serait privilégié le scénario n°2 avec une zone d'expansion des crues en bordure de la voie et en remontant vers le Jura.

Le montant des travaux est estimé à 372 000 € HT soit 444 912 € TTC.

La préfecture n'a lancé l'enquête publique avant la déclaration d'intérêt général et avant autorisation au titre du Code de l'Environnement que du 18 octobre au 5 novembre 2010.

Le montant estimatif du programme est de 800 363,00 € TTC, à savoir :

- bureau d'études	60 990,00 € TTC
- AO et frais de tirage	4 000,00 € TTC
- enquête publique	2 892,00 € TTC
- Travaux	717 481,00 € TTC
- Divers	15 000,00 € TTC
Dont : Tranche 1 Journans et Oudar	pour 314 010,00 € TTC
Tranche 2 By	pour 486 353,00 € TTC

Subventions obtenues :

Conseil Général :

Journans	8 790,00 €
Oudar	10 064,00 €

By rien sur 2011 à voir pour 2012

Agence de l'eau par l'intermédiaire de la CCPG :

Journans	35 408,00 €
Oudar	26 572,00 €
By	111 573,00 €

Conseil Général :

Journans	23 605,00 €
Oudar	17 714,00 €
By	55 714,00 €

Soit un total de 289 440 € représentant environ 40% du coût des travaux.

Au budget 2009/ 2010 nous avons une sommes de 131 000€.

La commission émet un avis favorable. Il ne sera exécuté en 2011 que les travaux sur l'Oudar. Une consultation sera lancée sur la totalité du programme avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

2) BATIMENT

◆ Avenant n°1-au marché passé avec l'entreprise DESBIOLLES pour le lot n°1 VRD Terrassement espaces verts pour l'extension centre de loisirs au groupe scolaire des Vertes Campagnes.

Le présent avenant concerne des terrassements supplémentaires pour assoir les semelles du bâtiment sur le bon terrain et la reprise des réseaux EU et EP contournant cette extension (regard et tuyaux de raccordement en plus). Un devis a été demandé à l'entreprise DESBIOLLES pour ces travaux et il s'élève à la somme de 11818.50 € HT soit 14 134.93 € TTC.

Le montant de l'avenant est de 11818.50 € HT soit 14 134.93 € TTC

Le montant du marché de l'entreprise passe de 49 135.27 à 63 270.19 € TTC soit + 28.76 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant total du programme, passant de 591 019.23 € TTC après attribution des marchés de travaux, à 605 154.16 € TTC soit + 2.39 % par rapport au montant initial du marché et avenants globalisés à ce jour.

La commission émet un avis favorable, cet avenant doit passer en commission des marchés à procédure adaptée.

◆ Avenant n°1-au marché passé avec l'entreprise GALLIA pour le lot n°2 Gros œuvre pour l'extension centre de loisirs au groupe scolaire des Vertes Campagnes.

Le présent avenant concerne la maçonnerie supplémentaire (fondation et élévation). Un devis a été demandé à l'entreprise GALLIA pour ces travaux et il s'élève à la somme de 14 595.29 € HT soit 17 455.97 € TTC.

Le montant de l'avenant est de 14 595.29 € HT soit 17 455.97 € TTC.

Le montant du marché de l'entreprise passe de 202 254.78 € TTC à 219 710.75 € TTC soit + 8.63% par rapport au montant initial du marché.

Le montant total du programme, passant de 591 019.23 € TTC après attribution des marchés de travaux, à 622 610.13 € TTC soit + 5.35 % par rapport au montant initial du marché et avenants globalisés à ce jour.

La commission émet un avis favorable, cet avenant doit passer en commission des marchés à procédure adaptée.

XXIV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20 AVRIL 2011 (MR PAOLI)

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

Le compte administratif ainsi que ceux de la forêt et la ZA vous ont été adressés avec l'ordre du jour de la commission (forme officielle)..

La liste des subventions versées et le tableau des emplois sont en fin du document adressé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement était en prévision de 10 758 956,06 € dont 4 978 929,75 € reportés de 2009 sur 2010, seulement 4 966 026,75€ ont été réalisés soit 46.16 %. Ce pourcentage de réalisation est extrêmement faible, il est cependant supérieur à 2009 (34.31 %), il demeure inférieur à celui des exercices précédents, notamment 2008 : 73,16 % et 2007 : 72,43 %.

Cependant, les dépenses prévues comportaient 2 000 350,88 € pour la halle des sports et 1 716 921,91 € pour la route de Lyon qui constituent les 2 projets du mandat, et représentaient 34,55 % des dépenses d'équipement prévues (3 717 272,79 €). 1 180 437,68 € ont été réglés pour la route de Lyon (68,75 %) et 325 798,88 € pour la halle (16,28 %). L'inscription de ces 2 programmes, notamment du second, explique le très faible pourcentage de réalisation. Outre ces montants vous constaterez dans les documents joints que des restes à réaliser important concernent l'acquisition des terrains du centre de secours, la rue de Genève, la place de la fontaine, la rue du creux du loup, l'acquisition du terrain de Monsieur CROCHAT, l'étude place du Jura, le contrat rivière, l'église, l'étude accessibilité.

Il convient de souligner que le pourcentage de réalisation est affecté même si ce n'est que marginal par le fait que le Trésor Public cesse de prendre en compte les dépenses d'investissement au 12 décembre. Or, beaucoup d'entreprises adressent leur facturation en fin de mois. A titre d'exemple, 245 000 € de factures reçues fin décembre ont été réglées début janvier pour la route de Lyon.

Nous atteindrons l'objectif que nous nous étions fixés en signant la convention avec l'état (versement anticipé FCTVA), à savoir réaliser: 4 610 000,00 € de dépenses d'équipement compte- tenu de la nouvelle assiette incluant les dépenses engagées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- Emprunts : 2 600 240,00 €
- Subventions et participations 319 460,94 €
- Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : 410 017,00 €

- Fonds dégagés de la section de fonctionnement : 1 636 308,81 €

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

En 2010, le résultat de l'exercice est excédentaire : 226 953,38 €, le déficit de clôture de la section est donc ramené à 1 760 356,12 € (1 987 309,50 € en 2009).

Ce déficit sera couvert largement par l'excédent dégagé de la section fonctionnement qui s'élève à 4471846,57 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de 4 4718 46,57 € est constitué par le résultat antérieur excédentaire de 1 341 479,63 € et le résultat de l'exercice 2010 : 3 130 366,94€

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des dépenses s'élève à 0,5 % par rapport à 2009.

Les charges générales augmentent de 3,50 %.

Les charges de personnel augmentent de 1,69 %

Les autres charges augmentent de 0,9 %

Les frais financiers sont en baisse, (-27,59 %). Le choix du taux révisable demeure une opération positive sur la durée car même au plus haut les taux indexés ont à peine dépassé les taux fixes les plus bas qui nous ont été proposés lors des consultations. En 2009, aucun emprunt n'a été réalisé, compte tenu des remboursements en capital la charge de la dette diminuée.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2009 étaient en baisse importante - 24,08 %, du fait du versement du 39^{ème} versement CFG en 2008, (en rattachant le 39^{ème} versement à 2009), les recettes étaient alors en progression de 13,33 %. Grâce à la CFG : + 418.114,40 € à la fiscalité : + 689.552,00 € (L'augmentation des taux en 2009 a apporté 382 499,00 €, l'évolution des bases 2008 à 2009 : 307 053,00 €), des services (cantine garderie CLSH) : + 128 798,00 €.

En 2010, les recettes de fonctionnement réelles progressent de 8,32 % :

Contribution ménage :	+ 392 084,00 €
Droit de mutation :	+ 202 172,00 €
CFG :	+ 100 153,10 €
Produit service :	+ 51 000,00 €
Cession d'immobilisation pour	394 000,00 €

Par contre, les dotations Etat stagnent et les remboursements de charges diminuent.

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat de la section en 2009 était de 3 328 789,13 € dont 1 987 309,50 € ont été affectés en investissement pour couvrir le déficit constaté. Le solde étant reporté en excédent antérieur de fonctionnement pour 1 341 479,63 €.

Le résultat 2010 de l'exercice est de 3 130 366,94 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de 4 471 846,57 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6 105 330,87 €
DEPENSES :	5 878 377,49 €
Résultat de l'exercice (excédentaire) :	226 953,38€
Résultat antérieur (déficiaire) :	-1 987 309,50€
Déficit de clôture de l'exercice :	-1 760 356,12€

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	11 773 676,87 €
DEPENSES :	8 643 281,11 €
Résultat de l'exercice :	3 357 320,32€
Excédent antérieur reporté:	3 328 789,13 €
Excédent de clôture de l'exercice :	4 471 846,57 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 7 403 149,04 €, en recettes à 7 261 610,50 €, soit un déficit de 141 538,54 €.

Cet excédent doit combler le déficit constaté en investissement de 1 760 356,12 €.

Les reports de 2010 sur 2011 font apparaître un déficit de recettes de 141 538,54 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Il vous est proposé d'affecter 1 901 894,66 € afin de couvrir le déficit d'investissement constaté pour couvrir le déficit constaté au CA et en restes à réaliser.

Le solde du résultat de fonctionnement : 2 659 951,91 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

001 - Déficit reporté

O41 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

- Article 2112 : Intégration de terrains acquis à titre gratuit (contrepartie au 1021 en recettes)
- Article 2313 et 2315 : transfert des études et frais d'insertion du 20 au 23 (contrepartie au 2033 en recettes)

10 - Dotations et fonds

Nous avons déjà évoqué le 8/11/2010 le remboursement de TLE ayant donné lieu à l'émission de titre exécutoire au vu d'autorisation de construire devant être remboursée ; les pétitionnaires ayant renoncé à exercer le droit obtenu.

L'Etat ayant remboursé les taxes perçues à ces pétitionnaires sur les produits postérieurs de TLE revenant à la commune en effectuant une compensation, il revient de régulariser la situation. Nous avons alors prévu le remboursement aux 673 titres annulés, ce qui ne convient pas.

Il s'agit des permis "Verte Montagne", "les jardins de Maya", "Desbiolles", "Foncière Chabrières" et "Artis".

16 - Emprunts

Reprise des emprunts antérieurs.

En 2010, la Commune a souscrit un contrat permettant à la commune, lorsqu'elle dispose de trésorerie, de rembourser une partie du capital et de pouvoir ainsi rentabiliser sa trésorerie excédentaire en diminuant le montant des frais financiers relatifs à la dette.

D'un point de vue comptable, cet emprunt doit être inscrit à l'article au 16449 en dépenses et en recettes pour le suivi des opérations de tirage et de reversement et au 16441 au titre de l'immobilisation, la somme de 2 650 910 € n'est pas empruntée deux fois.

Au 16441 : recettes effectives, son montant est ventilé entre les différentes opérations.

Ce dispositif a été présenté au Conseil municipal du 11/10/2010.

45 - Opérations sous mandat

La Commune réalise, sous mandat, les travaux du collège. A l'issue des travaux, le solde recettes/dépenses doit être égal à 0. Nous sommes donc débiteurs.

508001 - Réseaux Col de la Faucille

Au 2315 : retrait d'une somme de 31 740,25 € correspondant à l'installation de réseau qui doivent être inscrits au 20415, ces travaux de réseaux ne donnant pas lieu à récupération de TVA car mis à disposition d'un tiers.

Les autres dépenses prévues sont les restes à réaliser reportés de 2010 sur 2011.

Leur montant s'élève à 7 403 149,04 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

021 - Virements de la section d'investissement

Pour le moment est inscrit le montant nécessaire pour équilibrer le budget tel qu'il est présenté. Le virement pourra être abondé en fonction de vos décisions sur les travaux retenus dans le cadre de ce budget.

024 - Cessions

Ajout du complément sur la vente à la SEMCODA, en 2010 seulement 175 000 € avaient été inscrits.

040 - Opérations d'ordre transfert entre sections

Rajout d'une somme nécessaire pour les amortissements

041 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

Explications en dépenses

10 - Dotations et fonds

10223 : Explications en dépenses

1068 : Affectation d'une partie de l'excédent constaté en fonctionnement au CA 2010 pour couvrir le déficit constaté en investissement en 2010 sur le réalisé (montant figurant au 001 en dépenses d'investissement : 1 760 356,12 €) et sur les restes à réaliser

(7 403 149,04 - 7 261 610,5 = 141 538,54 €)

172076, 172086, 172028, 172097 et 172117 diminution du montant des emprunts de 1 412 691,50 €.

172054

1342 amendes de police

508001 Réseaux Col de la Faucille

Explications en dépenses

AUTRES RECETTES

Elles concernent les restes de 2010 reportés sur 2011 pour un montant de 7 261 610,50 €.

Le montant des emprunts reportés s'élève à 4 252 253,50 € dont 1 412 691,50 € sont retirés dans la présente décision.

Ce montant est à ajouter au montant inscrit au BP 2011 : 1 436 559 € et en DM 797 258 € soit un total de 2 233 817 €

Le montant total inscrit au budget s'élève à 5 073 379 €

Le crédit accordé par les banques non utilisé au titre de 2009 est de 1 700 000€, en 2010 de 2 650 910 €, de 1 500 000 € au titre de 2011. Soit 5 850 000 €.

Nous réduisons le montant du recours à l'emprunt de 778 121 €, en considérant cependant que lors du 14/4/2011, nous avons ajouté de nouvelles dépenses financées par un emprunt de 797 258 €, avant cette opération la réduction du montant des emprunts était de 1 575 379 €.

La dette de la Commune en fin d'exercice si l'ensemble des emprunts nécessaires à l'équilibre était contractés et consolidés s'élèverait à 13 927 281,20 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

023 Virement à la section d'investissement

Dans les conditions exposées au 021 recettes d'investissement

042 opération d'ordre entre section

6811 rajouts pour la pratique des amortissements

Chapitre 65 - Autres charges de gestion

Article 6574 : le receveur souhaite que les subventions exceptionnelles soient imputées à l'article 6745, logique de l'instruction comptable, mais beaucoup moins pratique pour la lecture des comptes.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article 6745 : subventions exceptionnelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 - Excédents

Résultat constaté au CA 2010 diminué de la somme affecté au 1068 pour couvrir le déficit en investissement

73 - Impôts et taxes

La taxe sur les surfaces commerciales, fiscalité reversée par l'Etat aux communes dans le cadre de la réforme doit être inscrite à ce compte. Elle ne constitue pas une nouvelle recette dans la mesure où son montant est retiré des attributions DGF qui nous ont été notifiées.

Monsieur AMIOTTE : "*Dans les éléments sur les taux, cette recette ne figurait pas.*"

Monsieur BLEAUT : "*Effectivement, celle-ci avait été notifiée le 26 décembre 2010 pour le montant indiqué et ne figurait pas dans la notification des recettes fiscales en mars.*"

74 - Dotations et subventions

Ajustement des dotations état en fonction des notifications intervenues ces dernières semaines.

75 - Autres produits de gestion courante

7551 reversements du budget annexe ZA

La commission s'est prononcée pour le reversement de 100 000 € du budget annexe Forêt au budget principal.

Le montant disponible pour financer de nouvelles dépenses est de :

1 516 353,04 € +100 000 € reversés par budget forêt, soit 1 616 353,04 €

Les nouvelles dépenses d'équipement proposées sont :

Opération 100 012

Demande : Aménagement du local cinéma pour accueil numérique et Vidéo 3D :
15 000 €.

En 2010 : 26 862,16 € ont été déjà dépensés pour le son.

Au BP 2011 : 76 800 € sont inscrits.

Opération 172097

Demande : Plantation supplémentaire et allée parking MJC : **20 000 €**

Travaux lancés en 2008. Coût total à ce jour 592 204,49 €

Opération 172 114 - carrefour rue du Creux du Loup

Demande : **15 000 €**

Le montant total du projet après le choix des entreprises effectué le 4/4/2011 est de 519 093 €

Montant inscrit en 2008 : 25 000 ; en 2009 :129 000 € ; en 2010 : 200 500 € ;

au BP 2011 : 150 000 € (total 504 500 €)

Opération 172119 - place de l'Appétit

Demande : 470 000 €

Le montant total au stade de l'APD est de 850 000 €. Nous attendons le DCE avril 2011

Montant inscrit au budget 55 000 € en 2010 et 315 000 € au BP 2011

Opération 172125 rue du Creux du Loup

Demande : 205 000 €

Montant inscrit en 2010 : 125 000€ en BP 2011 : 96 000 €. Ces montants avaient été inscrits pour réaliser les travaux d'enfouissement et les études pour aménagement consécutif de la voirie. L'APD a été soumis le 23/3/2011 et le 19/4/2011 à la commission pour un montant définitif de 963 300€ TTC pour la rue des Usiniers et la rue du Creux du Loup.

Opération 172126 - rue des Usiniers

Demande : 287 600 €

Montant inscrit en 2010 : 117 400 € en BP 2011 : 130 000 € ces montants avaient été inscrits pour réaliser les travaux d'enfouissement et les études pour aménagement consécutif de la voirie. L'APD a été soumis le 23/3/2011 et le 19/4/2011 à la commission pour un montant définitif de 963 300€ TTC pour la rue des usiniers et du creux du loup.

Opération 172132 - étude place du jura

Demande : Levé topographique pour simulation 3D : **10 000 €**

Montant inscrit en 2010 : 135 000 €

Opération 172139 - matériel voirie

Demande : Aspirateur de voirie : **15 000 €**

Opération 172145 - impasse de Florimont

Demande : Ecoulement des eaux : **79 500 €**

Monsieur MARCEAU : *"Il y a déjà eu des travaux réalisés pour résoudre ce problème. N'étaient-ils pas suffisants ?"*

Monsieur HASCOET : *"Les puits perdus n'ont pas permis de solutionner les désagréments."*

Opération 17214 avenue de la gare

Demande : Reprise des fosses des arbres : **20 000 €**

Opération 172147 chemin piétonnier

Demande : Sur ligne SNCF entre Cessy et Jeanne d'Arc : **29 000 €**

Opération 172148 : carrefour tourne à gauche avenue des Alpes

Demande : **295 000 €**

Omise lors de la commission du 20/4/2011

Opération 173001 - Contrat rivière 1^{ère} tranche

Demande : **250 000 €**

Cette tranche porte sur le Journans et l'Oudar, son montant estimé au stade du DCE s'élève à 314 010 €

Inscrit en 2005 pour 60 000 € en 2009 : 70 000 € supplémentaires. 40 438,46 € ont été dépensés.

Monsieur PELLETIER précise qu'il convient cependant de rajouter pour achever la tranche de travaux entamée sur l'Oudar : 50 000 €.

Opération 173002 - Contrat rivière 2^{ème} tranche

Demande : **450 000 €**

Cette tranche porte sur les travaux du By son montant estimé au stade du DCE s'élève à 486 353 €

Opération 190000 - PLU

Demande : Tirage dossier pour diffusion : **15 000 €**

Montant inscrit au total 128 000 €

Consommé : 112 825,46 €

Opération 221009 - Ecole de Parozet

Demande :

Sol souple 4 300 €

Reprise toiture 20 600 €

Porte secours salle informatique 3 500 €

Opération 4581007 - Collège

Demande : Délibération du 11/4/2010 : 48 000 €

Opération 504005 salle l'expo

Demande : Installation d'une sono : 3 750 €

Opération70000 : Clos des Abeilles

Demande : Aménagement ludothèque et aide aux devoirs : 14 000 €

La commission retient les opérations proposées à l'exception des 2 tranches concernant les rivières pour une demande de 700 000 € où ne seront inscrits que 50 000 €. Elle décide d'ajouter 1 620 250 € en dépenses d'investissement.

D'autre part, nous avons rajouté une recette de 34 958 € (amende de police) pour la rue Reverchon et une dépense de 2 700 € pour le moulage des blasons place Gambetta au 172135.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ZA

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire. Il convient, cependant, de noter qu'il reste à encaisser la vente des deux ateliers du bâtiment.

Les résultats 2009 ont été repris au BP le 17/3/2011. Il vous a alors été indiqué que sans cette reprise, il était impossible de voter la section de fonctionnement en équilibre, les seules recettes étant celles provenant des locations des bâtiments dont la vente est engagée.

Il convient de souligner qu'en 2010, lors de la reprise des résultats 2009, excédent en fonctionnement de 61 239,58 € et déficit en investissement 75 976,74 €, le déficit global étant couvert par les restes à réaliser engagés en recettes provenant de la vente de 2 parcelles, la somme inscrite au virement à la section d'investissement (023) en dépenses de fonctionnement était de 63 239,58 € (2 000 € du BP + 61 239,58 € correspondant au résultat constaté de la section fonctionnement) ; or, nous n'avions inscrit que 2 000 € en recettes d'investissement compte (021). Cette erreur n'a été relevée que le 4/2/2011 alors qu'il n'était plus possible d'intervenir sur le budget 2010 par une DM.

Il a donc été convenu avec Monsieur le Receveur que cette erreur serait mentionnée lors de la constatation des résultats 2010 dans la délibération portant sur le compte de gestion et le compte administratif. Cette erreur n'est pas pénalisante d'un point de vue financier, la régularisation augmente les sommes disponibles.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	82 092,15 €
Dépenses de l'exercice :	110 285,27 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	-28 193,12 €

Résultat antérieur déficitaire : -75 976,94 €

Résultat de clôture de l'exercice déficitaire : -104 170,06 €

Il est précisé que les reports 2010 sur 2011 s'élèvent à 118 000 € en recettes, les dépenses à 13 608.95€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice : 100 836,75 €

Dépenses de l'exercice : 98 407,91 €

Résultat de l'exercice excédentaire : 2 428,84 €

Résultat antérieur excédentaire : 61 239,58 €

Résultat de clôture de l'exercice excédentaire : 63 668,42 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ZA

Le résultat de la section investissement est déficitaire -104 170,06 €, mais les reports de 2010 sur 2011 sont excédentaires 118 000 € provenant de la vente du bâtiment Autocentre technique et 13 605,98 € en dépenses engagées pour la signalisation.

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section fonctionnement en investissement.

L'excédent de fonctionnement : 63 668,42 € étant reporté en recettes de fonctionnement du budget 2011.

Cette somme est inscrite en DM en section de fonctionnement recettes.

DECISION MODIFICATIVE- BUDGET ZA 2011

La seule modification concerne le transfert de la somme de 47 168,42 € de l'article 758 à l'article 7522 ; somme que nous avons d'ailleurs inscrit en recette commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

Les résultats budgétaires de l'exercice pour ce qui concerne ce budget sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	108 376,33 €
Dépenses de l'exercice :	22 234,16 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	86 142,17 €
Résultat antérieur déficitaire :	-77 867,21 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	8 274,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	261 793,58 €
Dépenses de l'exercice :	167 444,33 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	94 349,25 €
Résultat antérieur excédentaire :	21 4891,64 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	309 240,89 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - FORÊT

Le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, il est proposé d'affecter le résultat constaté en fonctionnement en report antérieur de la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 13 700 € en dépenses d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2011

La décision modificative reprend les résultats constatés au CA 2010.

Les dépenses liées aux travaux de confortement de la voie du Creux de l'Envers (30 379 €) qui n'avaient pu être inscrits lors du BP sont largement financées en DM, du fait de la reprise des résultats antérieurs puisque 163 465,89 € sont disponibles pour financer les travaux , nous avons également prévu des crédits pour l'acquisition d'une parcelle forestière d'une contenance de 14 ha 18a 33ca sise au lieu dit le Sethieu pour un montant de 42 500 €.

Il vous est également proposé de reverser à la commune un montant de 100 000 €.

Le budget forêt s'équilibrerait après ces modifications à 266 109,85 € en investissement et à 480 060,89€ en fonctionnement.

XXV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES-TOURISME DU 27 AVRIL 2011 (MME PAYAN)

ANIMATIONS SUR LE MARCHÉ

07 mai 10 h 30 : Chanteurs à la Gueule de Bois
14 mai 10 h 30 : Echo du Reculet
21 mai 10 h 30 : Maquilleuse
28 mai 10 h 30 : Sculptrice sur ballons
04 juin 10 h 30 : Sambaloelek
11 juin 11 h 00 : Carlos, le Magicien
25 juin 10 h 30 : Sambaloelek

MISE A JOUR DES COMMERCES LIBRES A LA LOCATION OU A LA VENTE

Document consultable en mairie.

PGPA

a) Salon de l'Habitat 2010

Résultat financier de 5 908 €

Visiteurs : + 13 %

Les exposants retrouvent leur investissement.

Ce salon a trouvé sa place dans le calendrier annuel du Pays de Gex.

b) Salon de la Gastronomie 2010

Résultat financier de 3 755 €

Visiteurs : + 14 %

Les exposants sont satisfaits. C'est maintenant un salon incontournable du Pays de Gex.

c) Salon Nature et Vie 2011

Bilan financier positif;

Remplissage supérieur à l'année dernière mais diminution des visiteurs : - 18 %

Il va falloir revoir le concept pour l'année prochaine.

OFFICE DE TOURISME

a) Bilan de la saison d'été 2010

Augmentation des visiteurs de + 9,5 %

Cela s'explique par une très bonne fréquentation du point I au mois de juillet et une hausse conséquente au chalet d'accueil en août.

b) Bilan de la saison d'hiver 2010

On constate une légère baisse : - 4,97 % par rapport à l'hiver précédent.

On peut néanmoins dire que la tendance est à la stabilisation.

c) Projets saison été 2011 :

Entre autres :

- visites guidées des communes adhérentes,
- mise en place d'un programme de circuits de "promenades – découvertes",
- valorisation des randonnées accompagnées.

• REMARQUES :

Monsieur DANGUY : « La fréquentation n'a diminué que de 4,97 % malgré le manque de neige. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de celle de l'office de tourisme. Pour la station, elle n'a réalisé que 57 à 60 % de son chiffre d'affaire habituel ».

XXVI. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Ain concernant le défilé du carnaval le 15 mars 2011,
- ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la Société ATS STUDIOS,
- ✓ Placement de fonds provenant de la vente de Pré Journans et de Pré Bataillard,
- ✓ Contrat entre la ville de Gex et la Société COOP SECURITY pour les services de sécurité des manifestations municipales 2011,
- ✓ Convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Ain concernant la fête de la musique le 21 juin 2011 à l'espace Perdtemps,
- ✓ Convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Ain concernant le concert du 26 mars 2011 à l'espace Perdtemps,
- ✓ Convention avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Ain concernant le concert du 20 mai 2011 à l'espace Perdtemps,
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la place de l'Appétit,
- ✓ Contrat de cession concernant le spectacle musical « L'Histoire du capitaine Braveheart » le 02 avril 2011 au carré des arts,
- ✓ Contrat d'assistance téléphonique pour le logiciel de billetterie,
- ✓ Affaire LABASSE/MARTIN – audience correctionnelle du 06 avril 2011,
- ✓ Diagnostic et plan d'accessibilité des ERP et de la voirie des espaces publics aux personnes en situation de handicap,
- ✓ Travaux de taille, d'élagage et d'abattage d'arbres,

- ✓ Tarifs du camping – saison 2011,
- ✓ Prémption terrains Crochat,
- ✓ Contrat de services avec la Société DECALOG,
- ✓ Aménagement d'un carrefour rue du Creux du Loup,
- ✓ Convention avec l'entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association « Il était une fois une marionnette » pour les prestations du 14 mai 2010 au Carré des Arts.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la fête de l'oiseau aura lieu du 03 au 06 juin 2011.

La séance est levée à 21 h 00.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 06 JUIN 2011 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI